

Jean Pinard et Rémy Oudghiri

Vacances : histoire et géographie d'un droit inachevé

Juillet 2026





institut-terram.org





L'Institut Terram est un groupe de réflexion collégial et multidisciplinaire dédié à l'étude des territoires. Il fait de la dynamique territoriale un pilier central de l'innovation économique, industrielle et numérique, de la préservation de l'environnement et de la décarbonation, de l'accès aux services publics, de la valorisation du patrimoine culturel et de la cohésion sociale.

L'Institut Terram publie des rapports à caractère scientifique, réalise des enquêtes inédites à l'échelle des territoires, produit des podcasts et organise des débats, des séminaires et des ateliers dans toute la France. Par ses travaux, il contribue à revitaliser le débat public, facilite les échanges d'idées et est à l'initiative de recommandations concrètes au service de l'intérêt général. L'institut est un espace de discussion unique pour tous ceux qui s'intéressent au devenir des territoires.

Son expertise repose sur la diversité des acteurs et la synergie de compétences. Il réunit des chercheurs, des experts, des représentants d'entreprises, des fonctionnaires et des acteurs de la société civile.

L'Institut Terram est une association 1901 à but non lucratif. Il agit en toute indépendance et n'est affilié à aucun groupement de nature politique. Le soutien des entreprises et des particuliers permet le déploiement de ses activités.

Jean Pinard et Rémy Oudghiri

Vacances : histoire et géographie d'un droit inachevé

Auteurs

Jean Pinard

Jean Pinard a fait toute sa carrière dans le tourisme. Titulaire d'une maîtrise de géographie quantitative de l'université de Besançon et d'un troisième cycle en analyse prospective des sports et des loisirs de l'université Paris-Sud, il a dirigé successivement une société d'économie mixte, le comité régional de développement du tourisme d'Auvergne puis le comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie. Il préside depuis quelques années la société de conseil Futourism et s'intéresse tout particulièrement aux enjeux de mobilité touristique et au tourisme social et associatif.

Rémy Oudghiri

Rémy Oudghiri est directeur général de Sociovision, filiale de l'Ifop dédiée aux tendances et à la prospective. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire de diplômes en lettres modernes et en sociologie, il analyse les signaux faibles et les mouvements de fond en matière de modes de vie et de consommation, avec une approche fondée sur le temps long. Il est à l'initiative, avec d'autres experts du groupe, des Microcosmes, la segmentation sociologique de l'Ifop. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Microvoyage. Le paradis à deux pas* (Presses universitaires de France, 2025) et *L'échappée belle* (Presses universitaires de France, 2023).

Comité de relecture*

Jean-Michel Blanc

Vice-président de l'Association internationale des amis de l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST).

Denis Maurer

Président d'Essentiem et de G2A Consulting.

Betty Rech

Directrice générale des Acteurs du Tourisme Durable.

Sébastien Jacquot

Maître de conférences en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme (IREST).

Laurence Moisy

Maîtresse de conférences en géographie, directrice du département Tourisme de l'École supérieure de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers (ESTHUA)-Institut national du tourisme.

* Les opinions exprimées dans cette étude n'engagent ni les membres du comité de relecture ni les institutions qu'ils représentent.

Table des matières

	Synthèse	6
	Introduction	
	Le paradoxe de la destination France	9
I	La démocratisation inachevée	11
	1. Un plafond de quarante ans	11
	2. La concentration estivale, fabrique d'inégalités	12
	3. Qui part, qui ne part pas	12
	4. La privation de vacances au miroir européen	14
	5. Le capital temporel, l'autre condition du départ	15
II	La construction de l'outil touristique français	16
	1. Les missions d'aménagement du littoral	16
	2. Le plan Neige et l'aménagement de la montagne	17
	3. L'offre rurale, portée par les collectivités et le tourisme social	17
	4. L'offre urbaine, sans l'État	19
	5. L'avènement de la location entre particuliers	19
III	Une géographie de la concentration	21
	1. Densité de l'offre et fonction touristique	21
	2. Saisonnalité et concentration communale de l'offre	23
	3. La spécialisation touristique des territoires	26
	4. La montée en gamme de l'offre	29
	5. L'évolution de l'offre d'hébergements marchands	30
	6. Le climat, facteur de recomposition de la géographie touristique	31
IV	Les dispositifs d'aide au départ, un ensemble sans pilotage	32
	1. Une architecture construite par strates	32
	2. Du billet Lagrange au Pass rail	34
	3. Les comités sociaux et économiques	35
	4. L'ANCV, un service public autofinancé	36
	5. Les caisses d'allocations familiales et le dispositif Vacaf	37
	6. Les centres communaux d'action sociale, acteurs de proximité	38
V	Le tourisme social et solidaire, un patrimoine qui s'érode	40
	1. L'Unat, tête de réseau du tourisme associatif	40
	2. Les colonies de vacances, un déclin socialement marqué	40
	3. Du caritatif au mécénat, l'infrastructure humaine du départ	41
	4. Ce que la France dépense pour le départ, essai de consolidation	42
VI	Le temps libre à l'épreuve du numérique, une nouvelle fracture	44
	1. Le voyage, désir intact, moyens contraints	45
	2. Les loisirs numériques à la conquête du temps libre	46
	Conclusion	
	Remettre le temps libre à l'agenda des politiques	48

Synthèse

Vacances : histoire et géographie d'un droit inachevé

La France est la première destination touristique mondiale. Elle a accueilli 102 millions de visiteurs internationaux en 2025 et le tourisme représente 3,8 % de son produit intérieur brut, soit 109 milliards d'euros en 2023 de richesse produite et près de 2 millions d'emplois directs et indirects. L'autre versant du bilan est rarement rappelé : le taux de départ en vacances des Français plafonne autour de 60 % depuis le début des années 1980, et entre un quart et deux cinquièmes de la population ne part pas chaque année. Cette étude examine donc le décalage entre la puissance de l'appareil touristique et l'accès effectif de la population aux vacances, en croisant les dimensions historique, géographique, institutionnelle et sociétale.

1. Un droit proclamé, jamais organisé

Le droit aux vacances demeure un droit proclamé. La loi du 29 juillet 1998 fait de l'égal accès de tous aux vacances et aux loisirs un objectif national, sans qu'aucun engagement budgétaire ne soit jamais venu donner corps à cette proclamation. La question de l'accès aux vacances a quitté l'agenda des politiques publiques au moment précis où le tourisme devenait une industrie stratégique, et elle n'y est jamais revenue.

2. Une démocratisation enrayée depuis quarante ans

La privation de vacances constitue un marqueur social stable. En 2025, 19 millions de Français ne sont pas partis en vacances, et pour un peu plus de la moitié d'entre eux, soit environ 9,5 millions de personnes, ce non-départ résulte d'une contrainte financière. Près de la moitié des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent ne pas avoir les moyens de financer une semaine de vacances hors de leur domicile. Les plus jeunes concentrent l'injustice la plus lourde de conséquences : 73 % des enfants des familles les plus aisées partent au moins une fois par an, quand 56 % des enfants des foyers les plus modestes ne partent jamais. La comparaison européenne relativise la performance française, la privation touchant environ un quart de la population, position seulement

médiane pour la première destination mondiale. Au revenu s'ajoute le capital temporel, ressource inégalement distribuée qui oppose le temps maîtrisé et planifiable des salariés stables au temps fragmenté des personnes en précarité professionnelle.

3. Un outil touristique qui n'a pas été conçu pour l'accès aux vacances pour tous

L'outil touristique français s'est construit en cinq séquences, dont la succession dessine une trajectoire. D'une séquence à l'autre, l'intention sociale recule d'un cran et l'initiative publique cède du terrain au marché, de l'aménagement balnéaire pensé pour les familles des classes moyennes aux plateformes développées sans l'État.

Cette trajectoire a produit une géographie de la concentration, que l'étude documente par une cartographie inédite. Un total de 365 communes, soit 1 % des communes françaises, regroupe la moitié des hébergements marchands. Les résidences secondaires représentent 63 % des lits touristiques. Près des deux tiers de la capacité d'accueil nationale relèvent ainsi d'un parc fermé, réservé à ses propriétaires et à leurs proches, dont la mobilisation suppose un patrimoine ou un réseau. L'offre ouverte aux autres ménages se réduit au tiers marchand du parc, précisément celui que transforme la montée en gamme. En dix ans, le nombre d'hôtels 1 et 2 étoiles a reculé de 41,7 %, alors que celui des établissements 4 et 5 étoiles progressait dans le même temps de plus de 55 %.

4. Des aides efficaces, un système sans pilote

Les dispositifs d'aide au départ forment une architecture construite par strates depuis 1936 : comités sociaux et économiques, chèques-vacances de l'ANCV, aides des caisses d'allocations familiales via le dispositif Vacaf et interventions des centres communaux d'action sociale touchent des millions de bénéficiaires, presque sans coût pour l'État, qui a délégué aux entreprises l'essentiel de la politique d'accompagnement. Le chèque-vacances, dont 1 euro dépensé induit environ 3 euros de dépenses touristiques, bénéficie, familles comprises, à 11 millions de personnes.

Les aides directes aux CAF représentent 186 millions d'euros par an, soit environ 2,70 euros par habitant dans un pays où le tourisme génère plus de 3 200 euros de recettes par habitant. Rapporté à la consommation touristique intérieure, l'effort public direct représente moins de 0,1 %. L'étude établit que ce système n'est ni piloté ni évalué, ni consolidé ni promu, et que le non-recours atteint son maximum chez les publics qui en auraient le plus besoin : 25 % seulement des personnes les plus modestes ont déjà recouru aux aides des CAF auxquelles elles sont éligibles. Un droit non exercé cesse d'être un droit garanti.

5. Des recompositions qui menacent de transformer la stagnation en recul

Le tourisme social et solidaire voit son patrimoine s'éroder à mesure que s'éteint l'aide à la pierre, comme l'illustrent le déclin socialement marqué des colonies de vacances et la mise en liquidation de la Fédération unie des auberges de jeunesse, prononcée en mars 2026 avant une reprise du réseau par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le changement climatique aggrave cette fragilité, la moyenne montagne, cœur historique du tourisme social, ayant déjà perdu près d'un mois d'enneigement en cinquante ans. La multiplication des incendies ajoute un aléa qui n'épargne aucune façade. Partis mi-juillet du massif des Landes de Gascogne, les feux de Gironde et des Landes de l'été 2026 ont parcouru plus de 40 000 hectares et contraint d'évacuer plusieurs centaines de milliers de personnes en plein cœur de la saison. Parmi elles figurent de nombreux vacanciers. Les campings et les villages de vacances, segment le plus accessible du parc marchand, ont été particulièrement touchés.

Une autre fracture se superpose à la fracture économique : les Français consacrent en moyenne quatre heures par jour aux écrans pour leur usage personnel, budget-temps supérieur à celui de bien des vacances annuelles. En captant une part croissante du temps disponible, les loisirs numériques deviennent l'alternative de ceux qui n'ont pas les moyens du voyage, et ces évolutions risquent d'opposer une France qui a les moyens de voyager à une France contrainte financièrement, conduite à s'évader dans le virtuel.

6. Remettre le temps libre à l'agenda des politiques publiques

Il n'existe pas, en France, de politique publique constituée de l'accès aux vacances. Un système autofinancé en tient lieu, et son efficacité propre a durablement dispensé l'État de s'en saisir. Quatre orientations se dégagent de l'analyse. La première consiste à doter ce champ d'un appareil de connaissance, en consolidant la statistique des aides et en mesurant régulièrement le non-recours. La deuxième vise à réduire ce non-recours par la simplification des démarches et le rapprochement des guichets. La troisième porte sur l'offre, avec la reprise d'un soutien à l'investissement du tourisme social et solidaire, intégré aux stratégies d'adaptation climatique des destinations. La quatrième, la plus structurante, consiste à créer un fonds national de soutien au départ, sur le modèle des dispositifs espagnol et portugais dont le retour sur investissement public est documenté. Dix personnalités du tourisme complètent l'analyse par des propositions nées de l'expérience de terrain. L'arbitrage entre ces orientations et la prolongation des tendances actuelles relève du choix collectif.



Vue depuis l'habitacle d'une voiture à l'arrêt, jambes posées sur le rebord de la fenêtre, littoral en arrière-plan. L'image mobilise les codes visuels des vacances balnéaires, l'automobile, le temps libre et l'accès à la mer.

Source : © Natalia Blauth

« J'avais le sentiment, malgré tout,
d'avoir apporté une espèce d'embellie,
d'éclaircie dans des vies difficiles, obscures*. »

Léon Blum

Introduction

Le paradoxe de la destination France

La performance est connue et célébrée chaque année. La France a ainsi accueilli 102 millions de visiteurs internationaux en 2025¹, le tourisme pèse 3,8 % de son produit intérieur brut, soit 109 milliards d'euros de richesse produite en 2023², et la filière fait vivre près de 2 millions d'emplois directs et indirects. Cependant, l'autre versant du bilan est rarement rappelé : le taux de départ en vacances des Français plafonne autour de 60 % depuis le début des années 1980³ et la capacité des habitants à s'offrir une semaine de vacances situe le pays dans la simple moyenne européenne. Le décalage entre la puissance de l'appareil touristique et l'accès effectif de la population aux vacances constitue l'objet de cette étude. L'analyse en croise les dimensions historique, géographique et institutionnelle, la géographie de l'offre déterminant pour une large part les conditions concrètes de l'accès aux vacances.

Ce décalage s'est installé dans la durée. Cette stagnation, qui traverse quarante années de croissance, qui a résisté aussi bien à la cinquième semaine de congés payés qu'à la réduction du temps de travail et qui survit à la multiplication des dispositifs d'aide, signale un désinvestissement. La question de l'accès aux vacances a quitté l'agenda des politiques publiques au moment précis où le tourisme devenait une industrie stratégique, et elle n'y est jamais revenue.

L'histoire situe cette bascule. Le temps libéré s'est d'abord construit comme une conquête sociale, du décret impérial de 1853 accordant leurs premiers congés aux fonctionnaires à la loi du 20 juin 1936 instituant deux semaines de congés payés pour tous les salariés⁴, prolongée par le billet Lagrange, puis par les grandes politiques d'équipement du territoire. À partir des années 1980, la décentralisation referme la séquence des politiques nationales

* Léon Blum, interrogatoire devant la Cour suprême de justice, Riom, mars 1942, in *L'Œuvre de Léon Blum. 1940-1945. Mémoires, La prison et le procès, À l'échelle humaine*, Paris, Albin Michel, 1955.

1. Voir Atout France, « Bilan de l'année touristique 2025 », communiqué de presse n° 403, 19 février 2026.

2. Claire Bidault, « La part du tourisme dans le PIB en 2023 », *Insee Focus*, n° 369, 3 décembre 2025, p. 1.

3. Voir Laurence Dauphin, Marie-Anne Le Garrec et Frédéric Tardieu, « Les vacances des Français depuis 40 ans », Insee, 1^{er} avril 2009, et Solen Berhuet-Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), « Vacances. Les aides profitent aux ménages modestes mais ne lèvent pas tous les freins », *Consommation et modes de vie*, n° 357, juin 2026.

4. « Loi instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture », 20 juin 1936, *Journal officiel de la République française*, 26 juin 1936, p. 6698.

et l'action publique se réoriente vers la défense du rang international de la destination France. La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions proclame certes que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux

vacances et aux loisirs constitue un objectif national » qui « permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté⁵ », mais aucun engagement budgétaire n'est jamais venu donner corps à cette proclamation.



Le droit aux vacances dans les textes

La reconnaissance juridique du droit aux vacances procède de textes de portée inégale. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dispose que « toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment [...] à des congés payés périodiques* ». Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, intégré au bloc de constitutionnalité, garantit à tous « le repos et les loisirs** ». La loi du 29 juillet 1998 énonce que « l'égal accès de tous, tout au long de la vie [...], aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national*** ». Aucun de ces textes n'institue cependant un droit opposable, assorti d'un débiteur identifié et d'une voie de recours. Le droit aux vacances demeure un droit proclamé, dont l'effectivité repose sur les congés payés, acquis social garanti, et sur des dispositifs d'accompagnement facultatifs.

* Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, art. 24.

** Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, alinéa 11.

*** Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, art. 140.

Trois tensions structurent ce décalage. La première oppose l'attractivité à l'accessibilité. L'appareil touristique s'est tourné vers la conquête des clientèles internationales et la recherche de valeur par visiteur, alors que les clientèles françaises assurent environ 60 % d'une consommation touristique intérieure de 222 milliards d'euros. La montée en gamme des hébergements, la concentration géographique de l'offre et l'érosion du patrimoine à vocation sociale rétrécissent le parc ouvert aux ménages modestes, sans qu'aucune politique ne compense cette éviction silencieuse.

La deuxième tension sépare la proclamation du droit de l'organisation de son effectivité. Les aides qui soutiennent le départ, celles des comités sociaux et économiques et des caisses d'allocations familiales comme les chèques-vacances et les tarifs sociaux de transport, bénéficient chaque année à plusieurs millions de personnes. Elles fonctionnent en circuit autofinancé, sans engagement budgétaire direct de l'État, sans consolidation statistique et sans pilotage d'ensemble, et leur non-recours atteint son maximum chez les ménages les plus modestes. L'efficacité même de ce système dispense l'État de s'en saisir.

La troisième tension tient aux recompositions en cours, qui menacent de transformer la stagnation en recul. Le changement climatique fragilise la moyenne montagne, cœur historique du patrimoine du tourisme social, et accélère la montée en gamme. La numérisation du temps libre installe, chez les ménages contraints financièrement, une substitution durable des loisirs à domicile au départ, qui redessine les inégalités du temps libre.

“
*Le taux de départ
en vacances des Français
plafonne autour
de 60 % depuis le début
des années 1980.*

”

5. Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, art. 140, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, art. 223.

I. La démocratisation inachevée

La privation de vacances constitue un marqueur social stable. Le taux de départ, qui avait quadruplé entre les années 1950 et le début des années 1980, n'a plus progressé depuis, et cette immobilité d'ensemble recouvre des écarts considérables de revenu, de composition familiale, d'âge et de territoire. Les contraintes se cumulent chez les mêmes ménages. La dépense de vacances, longtemps préservée dans les arbitrages, est sacrifiée quand la contrainte budgétaire se resserre, parce qu'elle n'est pas vitale, et le calendrier collectif impose ses dates à ceux qui disposent de la plus faible latitude pour les choisir. La transmission familiale du départ fait défaut là où il faudrait précisément la compenser, et la capacité à planifier une absence est elle-même socialement distribuée. La comparaison européenne montre que ce niveau n'a rien d'inéluctable, plusieurs pays voisins faisant sensiblement mieux avec une offre touristique moindre.

1. Un plafond de quarante ans

Si l'adoption des congés payés ouvre la possibilité des vacances, leur généralisation demandera des décennies. La fin de la Seconde Guerre mondiale déclenche, dans la plupart des pays industrialisés, l'essor d'une véritable économie du tourisme et des vacances, que la France accompagne par l'allongement régulier du temps libéré – troisième semaine de congés payés en 1956, quatrième en 1969, cinquième en 1982.

Trois décennies durant, tout progresse de concert. L'accroissement du temps libre, la construction de l'offre en stations balnéaires et de montagne, la hausse du niveau de vie et les politiques d'action sociale

portent le taux de départ de 15 % environ dans les années 1950 à près de 60 % au début des années 1980. La progression s'arrête ensuite. Les difficultés économiques qui s'installent brisent l'élan, le droit conquis se heurte aux contraintes du chômage de masse et la démocratisation s'enraye pour ne plus jamais repartir. Le taux de départ s'établissait à 61 % en 1989 selon l'Insee. Il demeure au même niveau près de quarante ans plus tard ⁶.

La mesure de ce plafond appelle une précaution de lecture, les chiffres variant sensiblement selon les sources. La convention statistique internationale définit les vacances comme un séjour d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile pour des motifs non professionnels. Sur ce champ, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) établit un taux de départ d'environ 60 % au cours des douze derniers mois, quand l'Observatoire des vacances mesure que 72 % des Français sont partis au moins quatre jours consécutifs en 2025 ⁷. Ces écarts s'expliquent par les champs interrogés, par les âges retenus, par les périodes de référence ainsi que par les modes d'administration et la formulation des questions. L'ordre de grandeur, lui, ne varie pas d'une source à l'autre : entre un quart et deux cinquièmes de la population ne part pas en vacances chaque année. Cette proportion ne se confond pas davantage avec la fréquentation des hébergements marchands. Parmi les partants, seule une fraction séjourne à l'hôtel, en camping, en résidence de tourisme ou en village de vacances, le recours à un hébergement marchand se situant nettement en dessous de 50 %, car une part importante des séjours s'appuie sur les sphères familiale et amicale, qui amortissent le coût de l'hébergement, en particulier l'été.

6. Voir Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc)-Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), « Les freins au départ en vacances », juin 2026.

7. Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), « Observatoire Huttopia des vacances », édition 2026, p. 162.

2. La concentration estivale, fabrique d'inégalités

Le calendrier collectif des vacances produit lui-même de l'inégalité. Le mois d'août demeure structurellement le mois des départs. Le record annuel de nuitées des clientèles françaises, mesuré par le dispositif Flux Vision de l'opérateur Orange, tombe chaque année à la même date, la nuit du samedi qui ouvre la semaine du 15 août, avec environ 9 millions de nuitées.

Cette concentration procède de contraintes que les ménages ne choisissent pas. Les fermetures annuelles d'entreprises au mois d'août, héritées des pratiques industrielles nées en 1936, imposent encore leurs dates à des millions de salariés et le calendrier scolaire enserre les départs des familles.

De plus, la liberté de choisir sa période de congés recoupe la hiérarchie sociale. Les cadres et les professions libérales arbitrent, les ouvriers et les employés composent, et ces derniers partent au moment où la demande, donc les prix, atteint son sommet. La pointe estivale renchérit les hébergements, aggrave les difficultés d'accès des ménages modestes et conduit une partie d'entre eux à raccourcir leurs séjours. Ce mécanisme demeure un angle mort du débat sur les inégalités d'accès aux vacances et ne fait l'objet que

de rares travaux. Il invite également à relativiser les discours qui présentent la « désaisonnalisation » comme le remède aux surfréquentations estivales. Tant que les dates de congés resteront dictées par le calendrier scolaire et par les fermetures d'entreprises, l'étalement de la fréquentation demeurera hors de portée de la majorité des ménages concernés.

3. Qui part, qui ne part pas

Alors que les vacances occupent une place centrale dans la vie des Français et dans l'économie nationale, l'appareil d'observation de la filière demeure tourné vers les flux, les consommations et les performances, rarement vers les personnes. La dimension sociale du départ a longtemps échappé à la statistique publique, alors même que les associations engagées de longue date dans l'accompagnement au départ ont accumulé, par la fréquentation de leurs publics, une connaissance qualitative substantielle, encore trop peu consolidée et diffusée. La création en 2025 d'un Observatoire des vacances à l'initiative de la Fondation Huttopia, dont l'enquête est administrée par l'Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), vient combler une partie de cette lacune ⁸.

Tableau 1. Profil des Français qui partent (2025)

72% des Français sont partis au moins 4 jours consécutifs	70% des séjours se déroulent en France, 64% à la mer	55% des départs ont lieu en été, 57% pendant les vacances scolaires
31% des partants séjournent chez des proches, 39% en location	41% des séjours se font en famille, 9% entre amis, 11% seul	33% des partants ne partent qu'une fois dans l'année

Source : Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), « Observatoire Huttopia des vacances », édition 2026.

L'enquête permet surtout de compter et de qualifier les absents. Parmi les 28 % de Français qui ne sont pas partis en 2025, elle distingue deux situations d'ampleur comparable. Pour un peu plus de la moitié (51 %), le non-départ résulte d'une contrainte subie. Pour 49 %, il relève d'un choix assumé. Le non-départ contraint pour des raisons financières concernerait ainsi environ 9,5 millions de personnes, soit entre 2,5 et 3 millions de foyers.

Les déterminants de cette incapacité à partir se hiérarchisent nettement. Le niveau de vie vient en premier, les personnes très modestes étant les plus touchées, suivi de la configuration familiale, le nombre d'enfants et la structure du foyer exposant particulièrement les familles monoparentales. Pour 71 % des Français empêchés de partir, la contrainte financière constitue la raison principale du non-départ, loin devant les contraintes professionnelles et personnelles ou la difficulté à organiser le séjour ⁹.

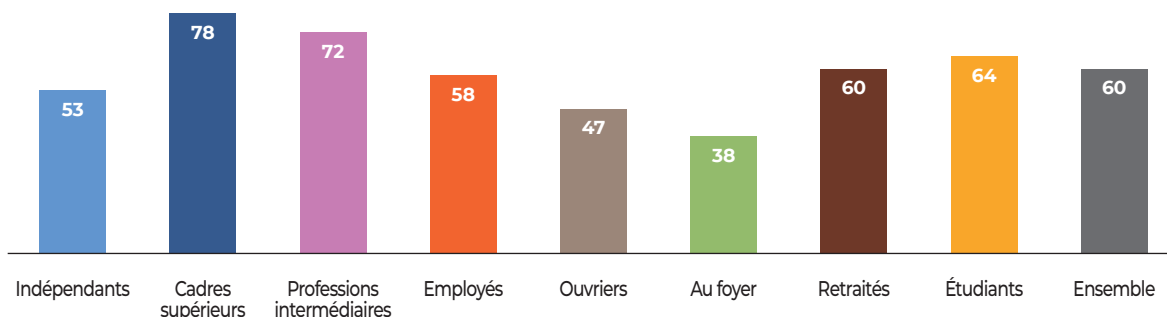
8. Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), *op. cit.*

9. *Ibid.*, p. 139.

Les statistiques publiques confirment et précisent cet état de fait : près de la moitié des personnes appartenant aux 20 % les plus modestes déclarent ne pas avoir les moyens de financer une semaine de vacances

hors de leur domicile, contre moins de 3 % des 20 % les plus aisés, ce qui représente environ 6 millions de personnes empêchées pour des raisons financières, enfants compris¹⁰.

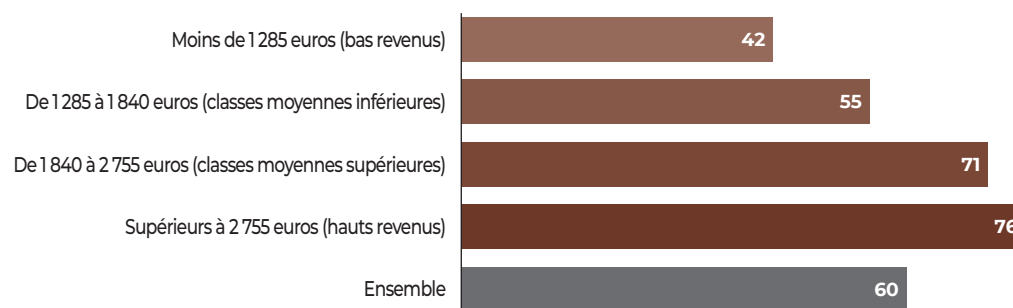
Graphique 1. Taux de départ en vacances selon la catégorie socioprofessionnelle en 2024 (en %)



Source : Crédoc, 2024.

© Observatoire des inégalités

Graphique 2. Taux de départ en vacances selon le niveau de revenus en 2024 (en %)



Source : Crédoc, 2024.

© Observatoire des inégalités

La sociologie éclaire ce que la statistique constate. Bertrand Réau a montré que le départ relève de dispositions socialement construites, acquises dès l'enfance par la pratique familiale, et que l'offre de loisirs s'est historiquement structurée autour des attentes des classes moyennes et supérieures¹¹. Jean Viard, lui, souligne la place des vacances dans la construction des identités contemporaines, le récit du départ participant du lien social au même titre que le séjour¹². Ne pas partir expose dès lors à une double peine, la privation du repos et la mise à l'écart d'une expérience socialement valorisée. Cette lecture invite à dépasser

la grille du seul revenu. Pierre Bourdieu a établi que les pratiques du temps libre fonctionnent comme des marqueurs de position sociale, structurés par le capital économique comme par le capital culturel, dont l'acquisition remonte à la socialisation familiale¹³. Le départ en vacances ne se réduit pas à un acte de consommation. Il constitue une pratique intériorisée, transmise et signifiante, dont l'absence produit une relégation à la fois matérielle et symbolique. L'approche par les capacités d'Amartya Sen ajoute un dernier étage à l'analyse. Disposer d'un revenu suffisant ne garantit pas la capacité effective à partir,

10. Insee, « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie ».

11. Voir Bertrand Réau, *Les Français et les vacances*, Paris, CNRS Éditions, 2011.

12. Voir Jean Viard, *Le Sacre du temps libre. La société des 35 heures*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002.

13. Voir Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

laquelle mobilise des ressources cognitives, informationnelles, relationnelles et temporelles, nécessaires à la conception du séjour comme à sa réalisation¹⁴. Le non-départ contraint mesure ainsi moins un manque d'argent qu'un déficit cumulé de libertés effectives, dont la résorption suppose davantage qu'un transfert monétaire.

Le poids croissant des familles monoparentales donne à cette géographie sociale son visage le plus net. Leur part est passée de 9,4 % des familles en 1975 à environ un quart aujourd'hui, et ces foyers comptent parmi les plus exposés aux difficultés financières¹⁵. Les données des caisses d'allocations familiales (CAF) confirment cette surexposition, les familles monoparentales représentant 62,7 % des familles bénéficiaires des aides aux vacances des CAF¹⁶. Aux contraintes financières s'ajoute fréquemment l'appréhension des parents isolés à l'idée de partir seuls avec leurs enfants.

Les personnes en situation de handicap cumulent les obstacles : économiques, d'une part, et liés à l'accessibilité insuffisante des sites, d'autre part. Parmi elles, 38 % déclarent ne pas avoir les moyens de partir, soit près du double des personnes sans handicap (20,4 %)¹⁷. Malgré l'action des associations regroupées au sein du Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés, le secteur des vacances adaptées peine à se développer, faute de moyens pour soutenir les opérateurs associatifs.

Les enfants concentrent enfin l'injustice la plus lourde de conséquences. Près de trois enfants sur dix âgés de 5 à 19 ans ne partent pas chaque année, et environ 2 millions d'entre eux vivent dans des familles qui n'en ont pas les moyens¹⁸. Les écarts selon les revenus sont massifs : 73 % des enfants des familles

les plus aisées partent au moins une fois par an, quand 56 % des enfants des foyers les plus modestes ne partent jamais. Les colonies de vacances et les classes de découvertes ont longtemps corrigé une partie de ces écarts mais leur recul contribue désormais à les creuser.

4. La privation de vacances au miroir européen

La comparaison européenne relativise la performance française. Selon Eurostat, 27 % des Européens âgés de 16 ans et plus n'avaient pas les moyens de s'offrir une semaine de vacances hors de leur domicile en 2024. La France fait légèrement mieux que cette moyenne, avec environ un quart de sa population concernée, et nettement moins bien que les pays de référence. La privation touche moins de 9 % de la population au Luxembourg, 12 % en Suède et 13 % aux Pays-Bas, quand elle dépasse 40 % en Bulgarie et en Grèce et atteint 59 % en Roumanie¹⁹.

Deux enseignements s'imposent. Tout d'abord, la position médiane de la France demeure en deçà de ce que suggèrent son statut de première destination touristique mondiale et la densité de son offre d'hébergement. Et, par ailleurs, la trajectoire européenne démontre que la privation de vacances recule là où les niveaux de vie et les politiques sociales progressent, la part des Européens concernés ayant diminué de plus de dix points en dix ans²⁰. L'appareil statistique européen retient du reste la capacité à financer une semaine de vacances annuelle parmi les treize items qui mesurent la privation matérielle et sociale, reconnaissance institutionnelle du fait que les vacances participent d'un niveau de vie jugé acceptable²¹.

14. Voir Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 2000.

15. Données Insee, avril 2025, citées in Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, « Monoparentalité et pauvreté. Regards croisés et pratiques inspirantes », juillet 2025, p. 5.

16. Vacaf, bilan 2024.

17. Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées et de leurs amis (Unapei), « Enquêtes nationales Unapei. Vacances adaptées organisées », juillet 2025.

18. Voir « Les enfants sont inégaux face aux vacances », inégalités.fr, 30 juin 2026.

19. Eurostat, statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), données 2024.

20. Eurostat, EU-SILC, évolution 2014-2024.

21. Voir Insee, « Privation matérielle et sociale en 2025 », *Insee Focus*, n° 380, avril 2026.

5. Le capital temporel, l'autre condition du départ

Au revenu s'ajoute une seconde condition du départ, le temps disponible et sa qualité. La sociologie du temps désigne par « capital temporel » cette ressource inégalement distribuée. Les aides financières traitent les symptômes sans résorber la pénurie de temps de qualité, qui oppose le temps maîtrisé et planifiable des salariés stables au temps fragmenté des personnes en précarité professionnelle, dont les horaires imprévisibles et les contrats courts interdisent toute anticipation du départ. Le sociologue allemand Hartmut Rosa a décrit ce phénomène comme l'un des paradoxes structurants des sociétés contemporaines. Selon cet auteur, l'accélération généralisée du rythme social produit une pénurie paradoxale de temps alors que le temps objectivement disponible n'a jamais été aussi grand²². Les vacances, conçues à l'origine comme une pause dans un temps productif régulier, deviennent un îlot fragile au sein d'un continuum d'engagements numériques, professionnels et domestiques qui débordent les frontières du temps de travail. Rosa oppose à cette saturation la notion de « résonance », entendue comme la capacité à entrer en relation transformative avec le monde, dont les vacances constituent l'un des lieux privilégiés²³. Cette lecture élargit l'objet d'une politique du droit aux vacances. La garantie d'un volume de temps chronologique appelle aussi la préservation de sa qualité, ce qui suppose d'agir à la fois sur les conditions matérielles du départ et sur les organisations sociales qui satureront le temps disponible.

Ces travaux dessinent la perspective d'une politique de justice temporelle, dont l'objectif serait de rendre le temps libre utilisable, planifiable et véritablement réparateur. Les organismes de gestion de destination, offices de tourisme et comités du tourisme, pourraient investir ce champ. Accueillir et accompagner les publics soumis au temps contraint constitue une piste concrète, aider au choix du lieu et du mode d'hébergement, accompagner la constitution des dossiers d'aides, orienter vers les dispositifs existants et faciliter l'inscription des enfants en colonie

figurent parmi les services qu'un office de tourisme peut rendre aux habitants de son territoire.

Se déplacer ne signifie pas toujours partir en vacances. De nombreux voyageurs qui ne sont pas des touristes contribuent à l'économie touristique et méritent d'être accueillis. Environ 25 % des nuitées en hébergement marchand relèvent déjà de motifs autres que l'agrément, et la moitié des personnes de passage temporaire se déplacent pour d'autres motifs que touristiques.

Le cas de Marseille donne la mesure de cette présence invisible. Séjournent chaque jour dans la ville, parfois en hébergement touristique, 26 000 patients venus se faire soigner loin de chez eux accompagnés de leurs proches, 10 000 routiers en transit dans le département et 62 000 étudiants de l'université d'Aix-Marseille, auxquels s'ajoutent apprentis, saisonniers, pèlerins, réfugiés, techniciens du spectacle et familles accueillies dans le parc non marchand. Pour chaque touriste présent dans la ville, une personne est de passage pour un autre motif.

Ces visiteurs se heurtent aux mêmes obstacles que les non-partants : hébergements inabornables en période de pointe et offre calibrée pour les clientèles à fort pouvoir d'achat, rareté des solutions accessibles pour qui n'a ni résidence secondaire ni famille sur place et déficit d'information sur les dispositifs d'accueil. Leur invisibilité a un coût pour les destinations comme pour le climat, car les visiteurs non touristiques séjournent plus longtemps, viennent de plus près, prennent moins l'avion et privilégient des hébergements sobres. En deux ans, le collectif Marseille HospitalitéS, qui réunit professionnels, associations, collectifs d'habitants et universitaires, a conduit une cinquantaine d'enquêtes dans une centaine de lieux d'accueil et publié un « Carnet des hospitalités marseillaises » comportant 63 propositions, parmi lesquelles la création d'un Observatoire des hospitalités, la réallocation d'une part de la taxe de séjour, la transformation du comité des acteurs du tourisme en comité des acteurs de l'hospitalité et l'ouverture d'une école des hospitalités destinée aux hébergeurs collectifs et individuels²⁴.

22. Voir Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.

23. Voir Hartmut Rosa, *Résonance. Une sociologie de la relation au monde*, Paris, La Découverte, 2018.

24. Marseille HospitalitéS, « Carnet des hospitalités marseillaises », 2026 (téléchargeable sur marseille-hospitalites.fr).

Cette démarche prolonge les combats historiques du tourisme social, même exigence d'accessibilité et même attention aux publics fragiles, élargies à l'ensemble des personnes de passage. L'accueil des voyageurs non touristiques ne se confond toutefois pas avec l'accompagnement au départ en vacances.

Il s'agit de deux questions distinctes, portées par des acteurs et des expertises différents, et il importe de ne pas les fondre dans une catégorie unique. Elles partagent en revanche un même angle mort dans l'action publique, celui des publics qui ne relèvent ni du tourisme d'agrément solvable ni des dispositifs d'aide sociale classiques.

II. La construction de l'outil touristique français

Depuis plus d'un siècle, le tourisme transforme les territoires. Il a façonné leur attractivité, structuré leurs réseaux de transport, organisé des flux de population et constitué un parc d'hébergement qui a progressivement élargi l'accès aux vacances. Comme toute filière, le tourisme français s'est développé en s'appuyant sur son outil de production, qui correspond ici à l'aménagement d'espaces d'accueil et à la constitution d'un parc de lits touristiques.

Cinq séquences ont construit cet outil et leur succession dessine une trajectoire. D'une séquence à l'autre, l'intention sociale recule d'un cran et l'initiative publique cède du terrain au marché. L'aménagement balnéaire visait explicitement les familles des classes moyennes, le plan Neige poursuivait déjà l'attractivité, l'offre rurale reposait sur les collectivités et sur l'aide à la pierre, tandis que l'offre urbaine puis les plateformes se sont développées sans l'État. Chaque génération d'équipements porte ainsi la marque du moment politique qui l'a produite. Ce legs, rarement questionné, pèse encore sur la géographie de l'offre et sur les conditions matérielles du départ en vacances. Retracer ces cinq séquences permet de comprendre comment l'offre s'est déposée sur le territoire, où se concentrent les lits, à quels prix ils se louent et pour quels publics ils ont été conçus. Ce détour par l'histoire éclaire les pages qui suivent, car la géographie actuelle des vacances en procède directement. L'outil dont hérite la France n'a pas été conçu pour la question de l'accès aux vacances.

1. Les missions d'aménagement du littoral

Face à l'essor du tourisme de masse au cours des Trente Glorieuses, l'État engage une politique volontariste d'aménagement des littoraux. Trois objectifs se conjuguent : répondre à une demande en forte croissance, retenir des clientèles françaises tentées par les plages espagnoles, plus ensoleillées et moins chères, et maîtriser l'urbanisation des côtes. Deux missions interministérielles portent cette ambition, la Mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, dite mission Racine, à partir de 1963 sur la façade méditerranéenne, et la mission interministérielle d'aménagement de la côte aquitaine (Miaca) à partir de 1967 sur la façade atlantique.

Le bilan quantitatif est considérable. Sous l'impulsion de la mission Racine, sept stations sont créées ou aménagées de La Grande-Motte au Cap-d'Agde, pour près de 700 000 lits touristiques, le seul Cap d'Agde en comptant aujourd'hui environ 230 000. La Miaca aboutit de son côté à la réalisation d'environ 350 000 lits répartis dans une dizaine de stations, de Lacanau à Mimizan.

Ces deux missions ont transformé les littoraux en accroissant les capacités d'accueil, tout en contenant l'urbanisation des espaces naturels les plus sensibles. Leur trait le plus important tient à leur finalité. L'offre créée était d'abord destinée aux familles des classes moyennes et l'aménagement balnéaire s'assumait comme un instrument d'élargissement de l'accès aux vacances. Cette ambition sociale explicite ne se retrouvera plus au même degré dans les séquences suivantes.

2. Le plan Neige et l'aménagement de la montagne

L'État se saisit ensuite de la montagne avec le plan Neige, destiné à faire de la France une référence mondiale des sports d'hiver. La Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne, créée en 1964, impose le concept de station intégrée, cité d'altitude implantée au cœur du domaine skiable et regroupant plusieurs milliers de lits autour d'un front de neige. Vingt-trois stations nouvelles voient le jour, parmi lesquelles Tignes, La Plagne, Les Arcs et Avoriaz, pour la plupart créées à partir de très petits villages ou entièrement *ex nihilo*, et une vingtaine de stations existantes sont modernisées dans le même cadre. Entre 1964 et 1977, plus de 150 000 lits sont aménagés en montagne.

Le plan Neige s'interrompt après le discours de Vallouise du président Valéry Giscard d'Estaing en 1977, qui prend acte d'une contestation croissante face à l'urbanisation de la montagne dans un contexte budgétaire dégradé par le premier choc pétrolier. Son arrêt ne stoppe pas le développement en altitude, qui se poursuit sous l'impulsion de la promotion immobilière, soutenue par la défiscalisation.

La comparaison avec les missions littorales fait apparaître la première inflexion de la trajectoire. Là où l'aménagement balnéaire s'inscrivait dans une politique d'élargissement de l'accès aux vacances, le plan Neige poursuivait un objectif principalement économique et d'attractivité : doter le pays de stations alpines de référence et imposer la France parmi les premières destinations mondiales du tourisme

hivernal. La montée en gamme continue des hébergements, particulièrement marquée dans les deux Savoie, a renchéri le coût des séjours et écarte toujours davantage les clientèles populaires, qui n'ont jamais constitué la cible du programme.

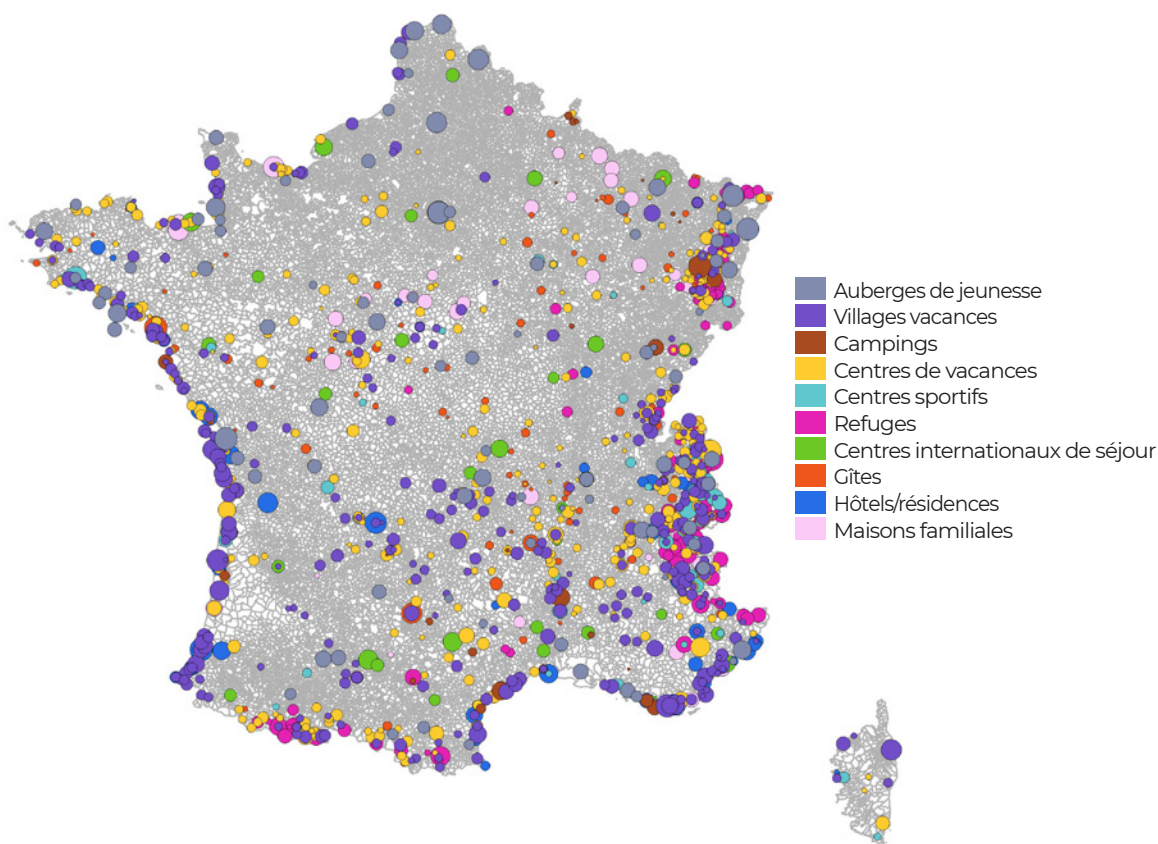
3. L'offre rurale, portée par les collectivités et le tourisme social

L'espace rural n'a pas connu de grande mission d'aménagement. Le Service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural (Seater), actif entre 1965 et 1985, a néanmoins suscité la création de syndicats mixtes chargés de mettre en valeur des sites emblématiques, du lac de Vassivière à Sainte-Croix-du-Verdon, qui ont porté le développement de territoires de moyenne montagne écartés du plan Neige. C'est dans ces massifs, en particulier les Vosges et le Massif central, que se concentre aujourd'hui le plus grand nombre d'établissements du tourisme social et solidaire.

La dynamique touristique rurale a surtout été portée par les communes qui se sont dotées d'hébergements destinés aux familles modestes. En 1956, la troisième semaine de congés payés fait émerger l'idée de villages de vacances familiaux, née de la rencontre de deux besoins, celui de salariés disposant de congés plus longs sans hébergement abordable et celui de territoires ruraux peu aménagés mais dotés d'un réel potentiel, en quête de développement.

Le premier village de vacances ouvre à Obernai, en Alsace. Plus d'une centaine suivent, sur un modèle qui perdure : la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage et demeure propriétaire, tandis qu'une structure d'exploitation, le plus souvent associative et issue de l'éducation populaire, en assure la gestion. Parmi ces opérateurs, Villages Vacances Familles (VVF), association de référence du tourisme social, a exploité jusqu'à 135 villages dans 112 communes, dont une bonne moitié en espace rural.

Carte 1. Implantation des établissements du tourisme social et solidaire (2025)



Source : Unat, enquête 2025.

L'économie de ce modèle reposait sur l'aide à la pierre, et ce point mérite l'attention car il constitue le cœur discret de la politique sociale des vacances. Les subventions d'investissement accordées aux collectivités et aux acteurs de l'éducation populaire permettaient de consentir aux exploitants des loyers très inférieurs au marché, lesquels rendaient possibles des tarifs accessibles aux familles modestes. L'aide agissait sur les coûts fixes de l'offre, là où les aides à la personne ne compensent que la dépense des ménages. Son extinction progressive, jamais décidée comme telle ni évaluée, est à l'origine de nombreuses fermetures d'établissements du tourisme social et solidaire, les loyers devenant incompatibles avec le maintien de la vocation sociale. La mise en liquidation de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ), prononcée en mars 2026 avant une reprise du réseau par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, en fournit l'illustration la plus récente.

D'autres opérateurs ont structuré l'offre rurale, des associations Gîtes de France, qui fédèrent aujourd'hui 55 000 hébergements, aux 7 Center Parcs français du groupe Pierre & Vacances, dont l'activité garantie à l'année représente près de 7 millions de nuitées et un poids croissant dans la fréquentation des espaces ruraux et forestiers. Soulignons que le développement des Gîtes de France a été porté de longue date par les conseils départementaux, dont les financements ont été conditionnés à la mise en réseau des hébergements via les Services Loisirs Accueil, contribuant à structurer une offre lisible pour les clientèles familiales.

4. L'offre urbaine, sans l'État

L'offre urbaine s'est construite sans politique nationale, l'État ayant laissé toute latitude aux collectivités. Longtemps cantonné à une fonction de ville-étape, l'espace urbain devient dès le début des années 1980 un espace touristique à part entière. Cette mutation s'appuie sur la multiplication des centres de congrès et d'exposition ainsi que sur l'essor des courts séjours culturels et patrimoniaux, que l'aviation à bas coût amplifie. D'un tissu initial de petits hôtels indépendants, les villes évoluent vers des établissements de plus grande capacité, majoritairement rattachés à des chaînes, et connaissent les premières la transformation qualitative du parc, avec une progression de 55,6 % des hôtels classés 4 et 5 étoiles entre 2015 et 2025. La séquence urbaine annonce ainsi le régime qui s'imposera partout, un développement conduit par l'investissement privé et orienté vers le haut du marché.

5. L'avènement de la location entre particuliers

La dernière séquence présente une particularité : elle ne procède d'aucune politique publique et d'aucun investissement comparable à ceux des missions littorales ou montagnardes. L'offre locative entre

particuliers résulte de la mise en marché d'un parc existant, adossée aux performances d'une plateforme mondiale, Airbnb.

En ouvrant une place de marché mondiale à tout propriétaire disposé à accueillir, Airbnb a donné une visibilité internationale à la plus petite unité d'offre qui soit, la chambre chez l'habitant, et transformé la location entre particuliers. La plateforme est présente dans 81 % des communes françaises²⁵, dessinant un aménagement touristique du territoire qu'aucune volonté politique n'a organisé, et concentre 85 % des gains de nuitées enregistrés en France entre 2019 et 2024²⁶.

Autour de cette plateforme dominante s'est constitué un écosystème plus vaste : Booking a intégré les meublés touristiques à côté de son offre hôtelière historique, tandis qu'Abritel, filiale d'Expedia, s'est positionnée sur les hébergements familiaux, en particulier littoraux, et que Leboncoin a ouvert une rubrique « Locations de vacances » qui compte aujourd'hui plusieurs millions d'annonces et sert de refuge aux propriétaires souhaitant contourner les commissions des grandes plateformes. Cette pluralité d'acteurs, à laquelle s'ajoutent des opérateurs spécialisés comme Gîtes de France, Clévacances ou Interhome, révèle la diversité des modèles économiques désormais à l'œuvre sur un segment que n'encadre aucune politique publique.

“

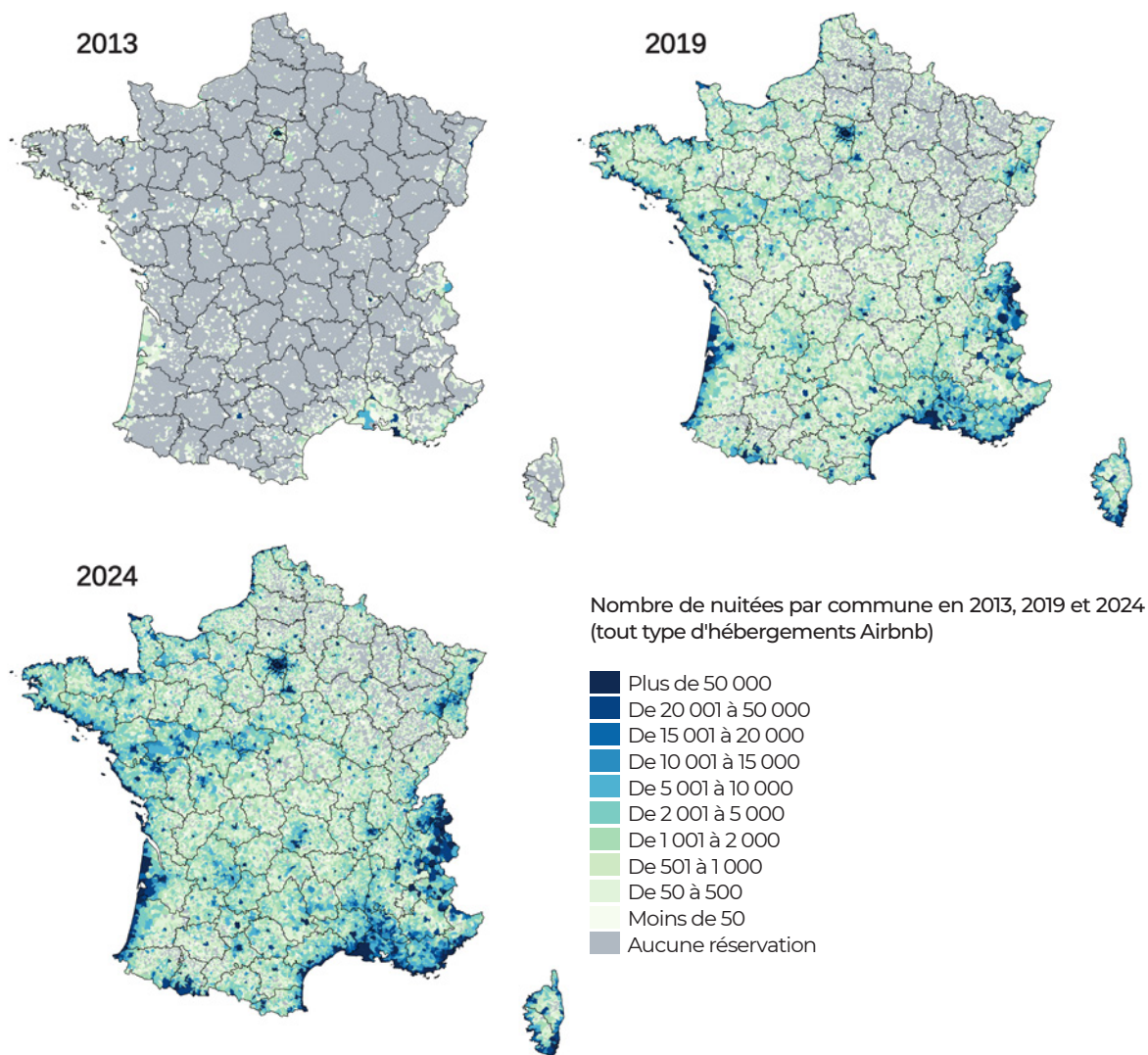
L'offre urbaine s'est construite sans politique nationale, l'État ayant laissé toute latitude aux collectivités. Longtemps simple ville-étape, l'espace urbain devient dès le début des années 1980 un espace touristique à part entière, porté par les centres de congrès et les courts séjours culturels et patrimoniaux, qu'amplifie l'aviation à bas coût.

”

25. Jérôme Fourquet, Sylvain Manternach et Chloé Tegny, *Tourisme 2.0 : anatomie de la France Airbnb*, Institut Terram, octobre 2025.

26. « Vadémécum de l'économie touristique française », *Espaces*, n° 385, juillet 2025.

Carte 2. Couverture progressive du territoire par Airbnb (2013-2024)



Source : Airbnb France.

Au terme de ce parcours, l'outil touristique français apparaît comme l'héritage sédimenté de cinq séquences conçues pour l'essentiel au ^{xx} siècle, dans un climat et pour une société qui ne sont plus tout à fait ceux d'aujourd'hui. Leur enchaînement raconte le retrait progressif de la puissance publique et l'effacement corrélatif de la finalité sociale, des stations balnéaires pensées pour les classes moyennes à

un aménagement par plateforme que personne n'oriente. Aucune de ces séquences n'a été véritablement corrigée après coup. Chacune s'est déposée sur la précédente, sans que la vocation de l'ensemble soit réévaluée ni que ses bénéfices soient redistribués. Cette trajectoire a produit une géographie, celle d'une offre puissante et concentrée, dont l'accessibilité fait question.

III. Une géographie de la concentration

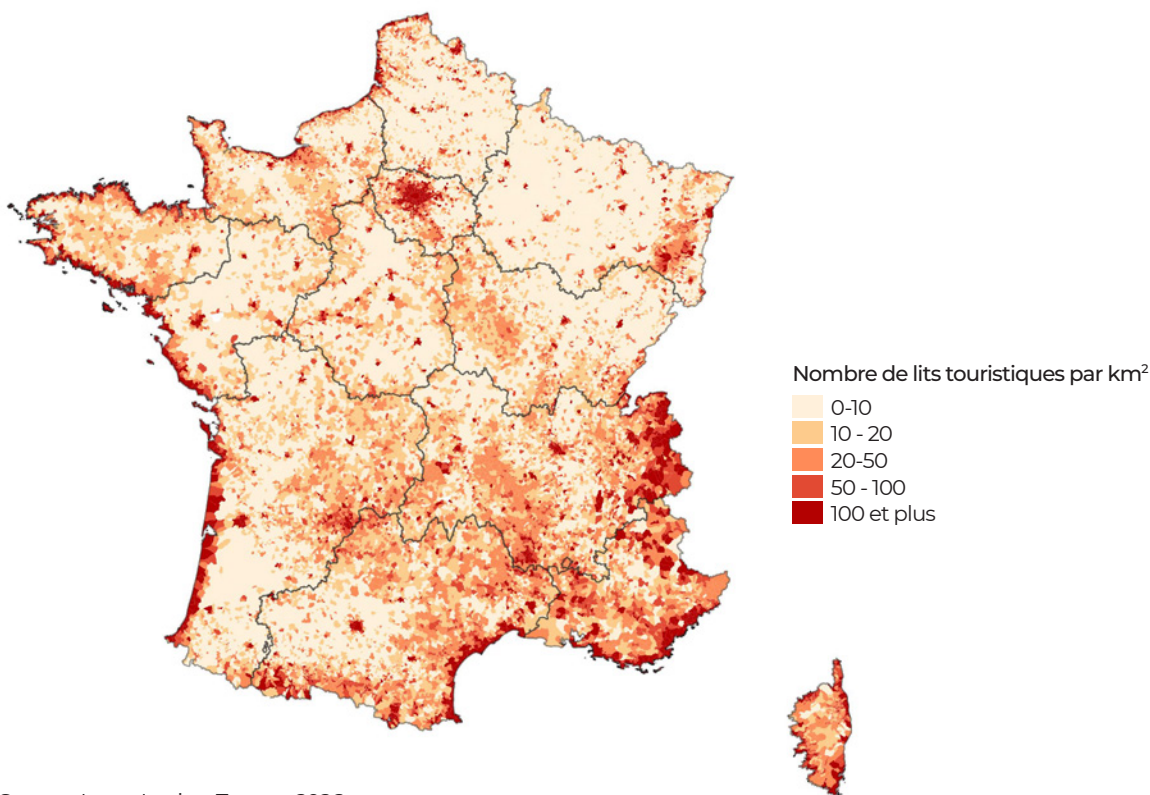
Soixante ans d'aménagement et d'investissement ont produit une offre très concentrée territorialement. Ces soixante années ont également produit un paradoxe : les taux de touristicité, qui rapportent l'offre et la fréquentation au nombre d'habitants, sont plus élevés dans les territoires ruraux peu denses que dans les grandes stations balnéaires ou les espaces urbains, de sorte que les retombées de l'économie touristique pèsent proportionnellement davantage dans les territoires les moins denses. La filière constitue à ce titre un enjeu de cohésion territoriale autant qu'un enjeu économique. Cette géographie commande par ailleurs les conditions concrètes de l'accès aux vacances. La concentration de l'offre fixe les prix, la spécialisation des territoires en détermine la nature, et la composition du parc, dominé par les résidences secondaires, est pour une large part réservée à ceux qui disposent d'un patrimoine ou d'un réseau.

1. Densité de l'offre et fonction touristique

La répartition territoriale de l'offre se lit à travers deux indicateurs complémentaires : la densité, mesurée en lits touristiques au kilomètre carré, et le taux de fonction touristique, qui rapporte les capacités d'hébergement et la fréquentation à la population résidente.

Au regard de la densité, la montagne domine. Les niveaux les plus élevés s'observent dans les Alpes, sous l'effet de la concentration des capacités dans les stations de sports d'hiver, ainsi que dans le Massif central, le Morvan et certaines parties de la Normandie.

Carte 3. Densité de l'offre touristique par commune (2024)

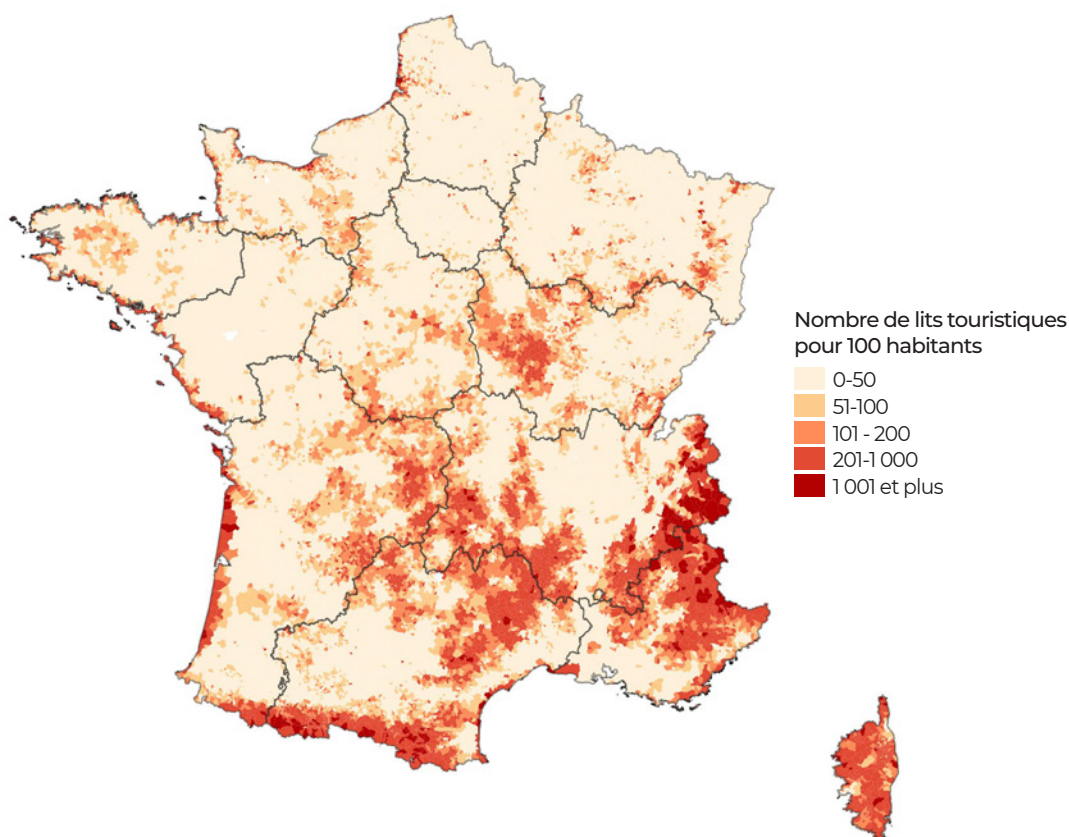


Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

La fonction touristique livre une lecture différente et plus parlante pour l'économie locale. En rapportant les capacités d'accueil à la population, elle révèle le poids réel de l'activité dans la vie des territoires. Les espaces de montagne – les Alpes, les Pyrénées et les nombreux massifs intermédiaires – affichent des ratios souvent supérieurs à ceux de communes balnéaires ou urbaines réputées, la faiblesse de leur population résidente s'y combinant à des capacités d'accueil importantes.

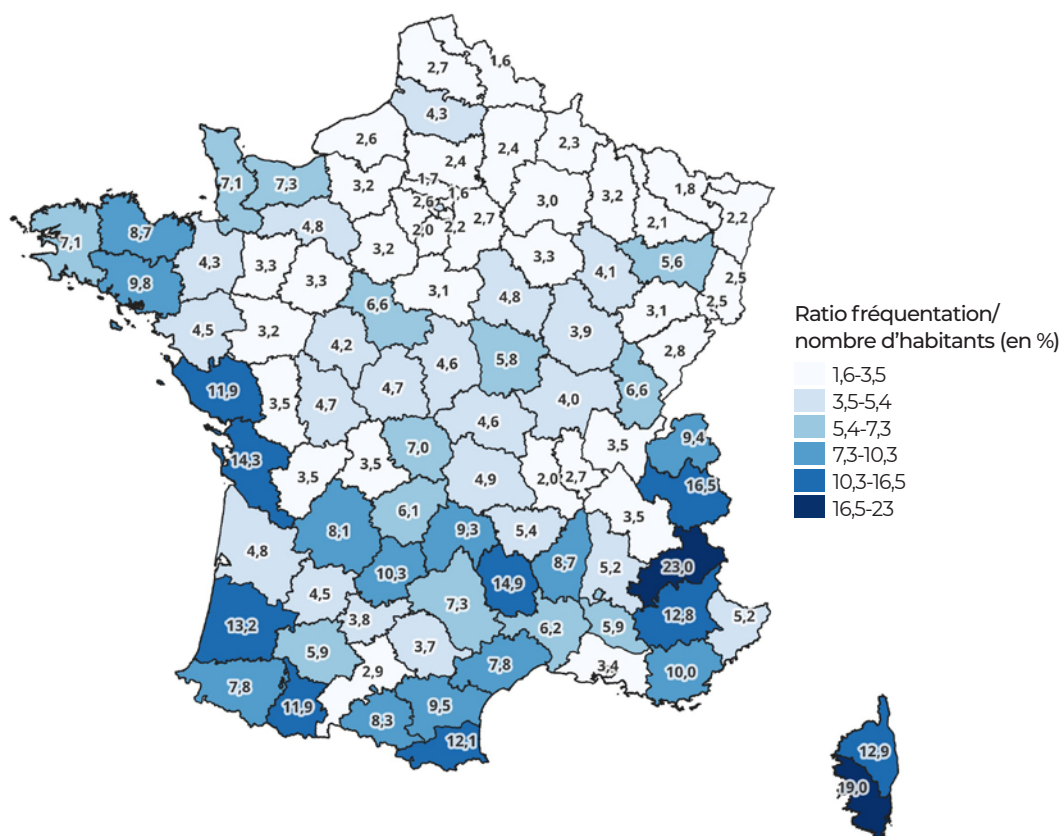
Certains départements voient leur population effective fortement augmenter sous l'effet de la présence touristique, phénomène marqué dans des territoires ruraux tels que les Hautes-Alpes, la Lozère, les Landes et la Vendée, et maximal en Corse. Dans les Hautes-Alpes, la seule fréquentation des clientèles françaises équivaut à une présence annuelle de 23 % d'habitants supplémentaires (voir carte 5). Calculé à l'échelle départementale, l'indicateur masque des situations locales plus marquées encore, la population touristique excédant la population permanente dans certaines stations balnéaires ou de sports d'hiver.

Carte 4. Taux de fonction touristique par commune (2024)



Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

“
Les taux de touristicité sont plus élevés dans les territoires ruraux peu denses que dans les grandes stations balnéaires ou les espaces urbains.
”

Carte 5. Apport de population lié à la fréquentation touristique française par département (2024)

Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

2. Saisonnalité et concentration communale de l'offre

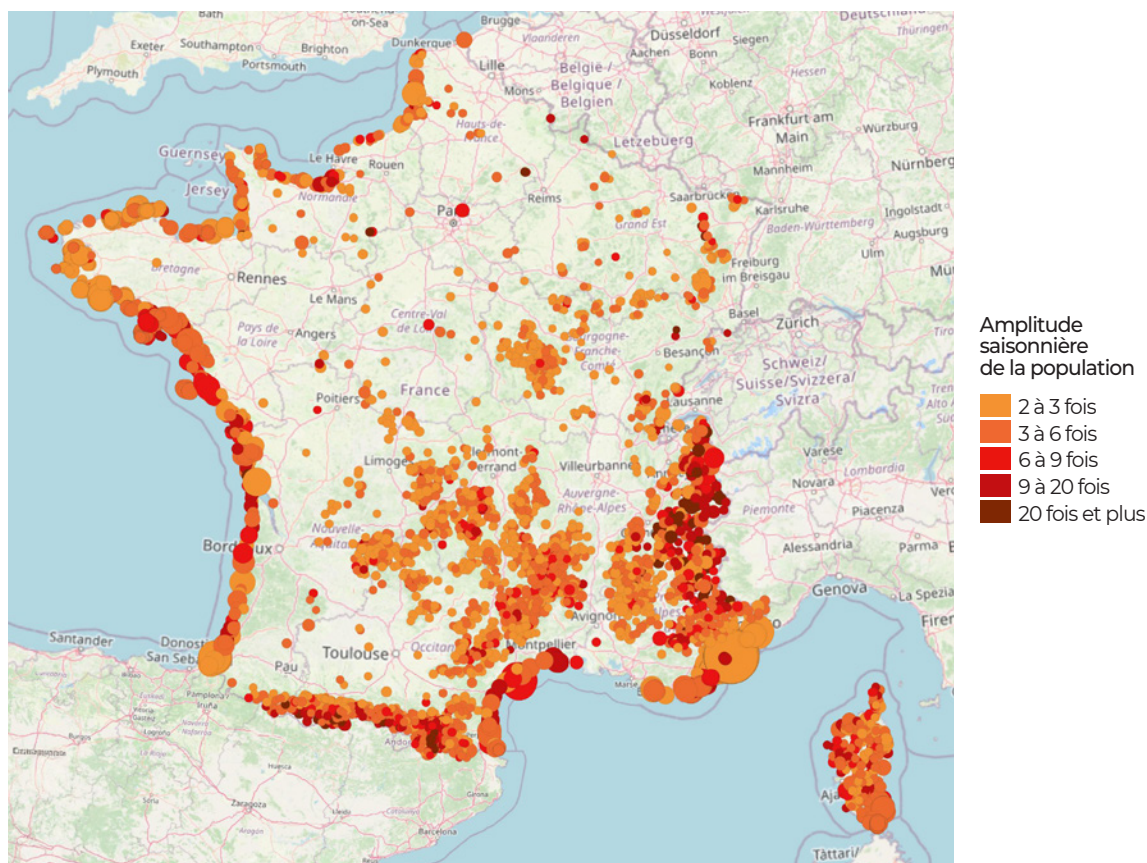
Les inégalités territoriales de la filière se comprennent aussi par la saisonnalité. L'ensemble des stations de montagne et des stations balnéaires est concerné, la population pouvant être multipliée par vingt dans certaines stations alpines (*voir carte 6*). Cette amplitude façonne l'économie et la vie locales. Les réseaux d'eau, les transports, les services de santé et la collecte des déchets sont dimensionnés pour des populations de pointe, tandis que l'emploi, largement saisonnier, suit le rythme des ouvertures et des fermetures. Pour le visiteur, la saisonnalité se traduit d'abord par les prix, qui atteignent leur sommet au moment où les

ménages contraints par le calendrier scolaire et les fermetures d'entreprises n'ont d'autre latitude pour partir. Le mécanisme rejoint celui de la concentration estivale des départs, décrit plus haut, et en aggrave les effets dans les territoires les plus demandés. La cartographie met également en évidence une réalité moins perceptible. Le Massif central compte un nombre particulièrement élevé de communes disposant d'une capacité d'accueil, mais celle-ci repose en grande partie sur les résidences secondaires plutôt que sur les hébergements marchands.

Cette capacité diffuse, héritée de l'exode rural et des transmissions familiales, demeure largement invisible dans les statistiques de fréquentation.

Elle bénéficie d'abord aux ménages qui disposent d'une attache dans ces territoires et n'offre qu'une prise limitée aux politiques d'accueil.

Carte 6. Amplitude saisonnière de la population par commune (2024)

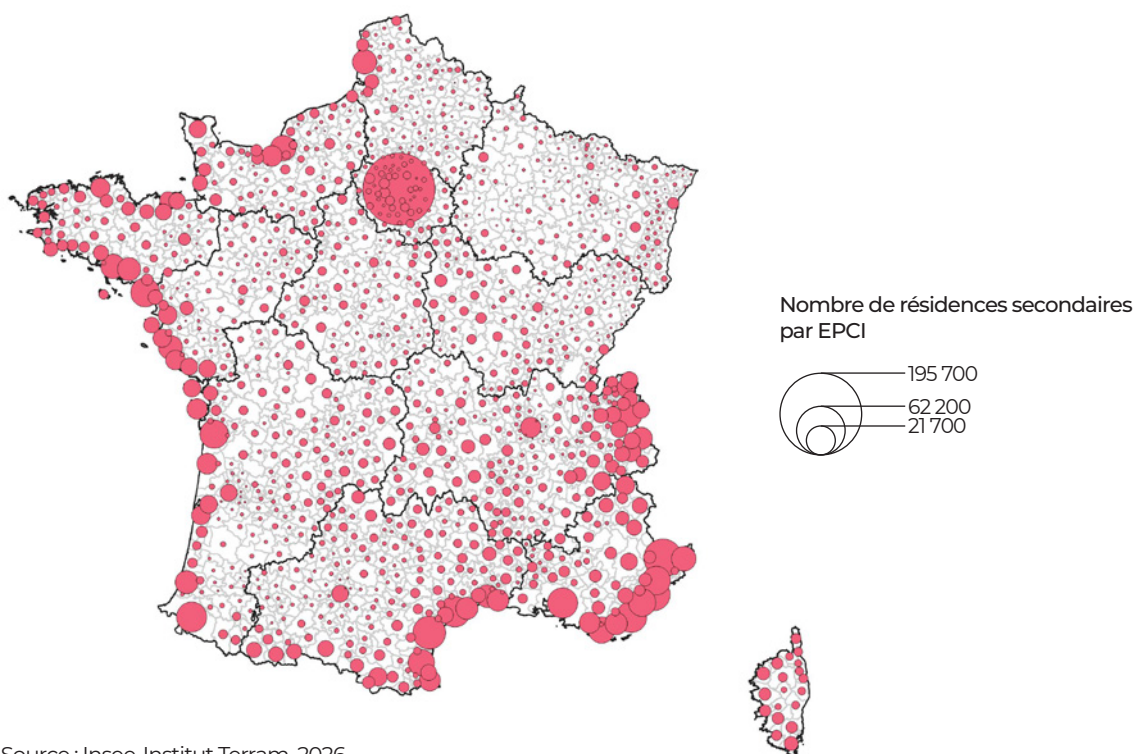


Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

En dépit des politiques successives d'aménagement, la grande majorité des hébergements marchands se concentrent dans moins de 500 communes et stations. Les résidences secondaires suivent la même géographie : elles représentent 63 % de l'offre totale de lits touristiques et plus de 60 % d'entre elles se situent dans les Alpes, en Île-de-France et sur les littoraux (voir cartes 7 et 8). Rapporté au parc immobilier, leur poids est marqué dans les Alpes et les Pyrénées, ainsi que dans le grand Massif central et la Provence intérieure, territoires dont les performances touristiques reposent largement sur ce parc.

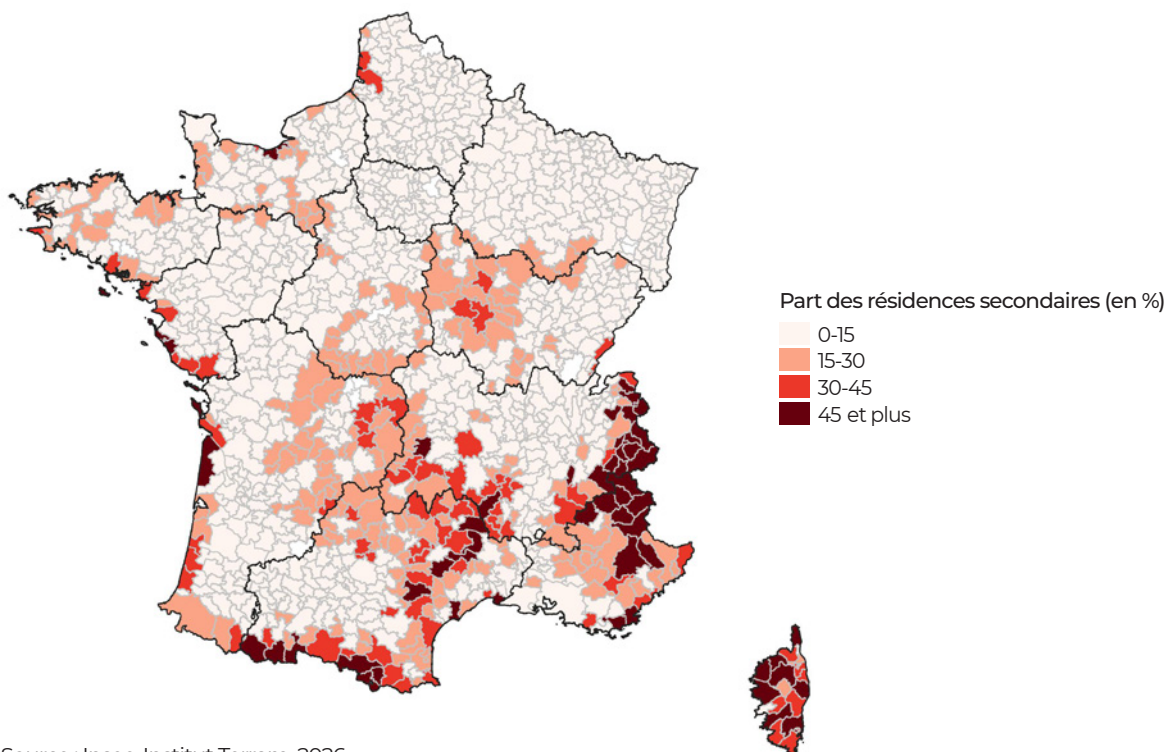
Cette composition emporte une conséquence directe pour l'accès aux vacances, rarement formulée. Près des deux tiers de la capacité d'accueil nationale relèvent d'un parc fermé, réservé à ses propriétaires et à leurs proches, dont la mobilisation suppose un patrimoine ou un réseau. L'offre effectivement ouverte aux ménages qui n'ont ni l'un ni l'autre se réduit au tiers marchand du parc, précisément celui que la montée en gamme transforme. L'hébergement non marchand joue ainsi un double rôle. Il amortit le coût du séjour pour les ménages qui y ont accès et il ferme l'espace aux autres, la ressource immobilière des communes touristiques étant pour l'essentiel immobilisée dans ce parc.

Carte 7. Nombre de résidences secondaires par intercommunalité (2022)



Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

Carte 8. Part des résidences secondaires dans le parc immobilier par intercommunalité (2022)

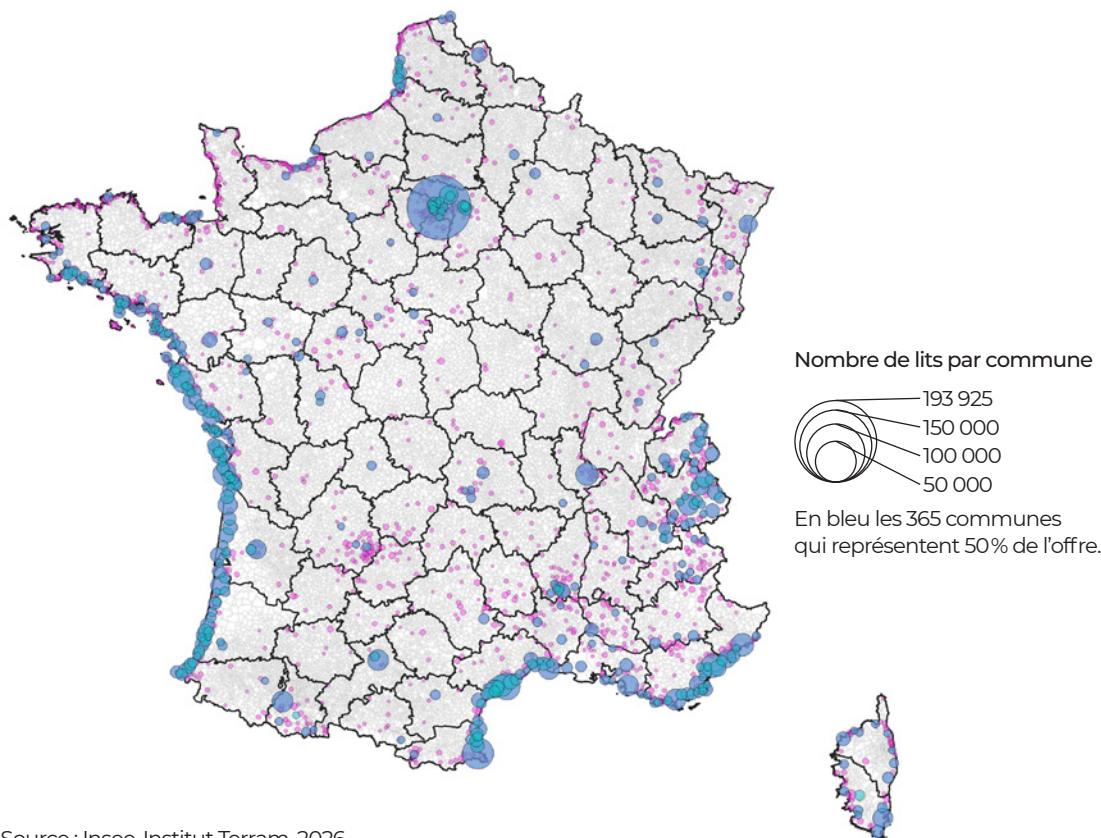


Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

La concentration du parc marchand donne la mesure des écarts (voir carte 9). Un total de 365 communes, soit 1 % des communes françaises, regroupe 50 % de l'offre d'hébergements marchands, et il faut ajouter 1 790 communes pour atteindre 80 % de l'offre, selon

une géographie plus diffuse qui court du littoral de la Manche aux Alpes du Sud, de l'Ardèche à la vallée de la Dordogne et au Vaucluse.

Carte 9. Concentration de l'offre d'hébergements marchands par commune (2024)



Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

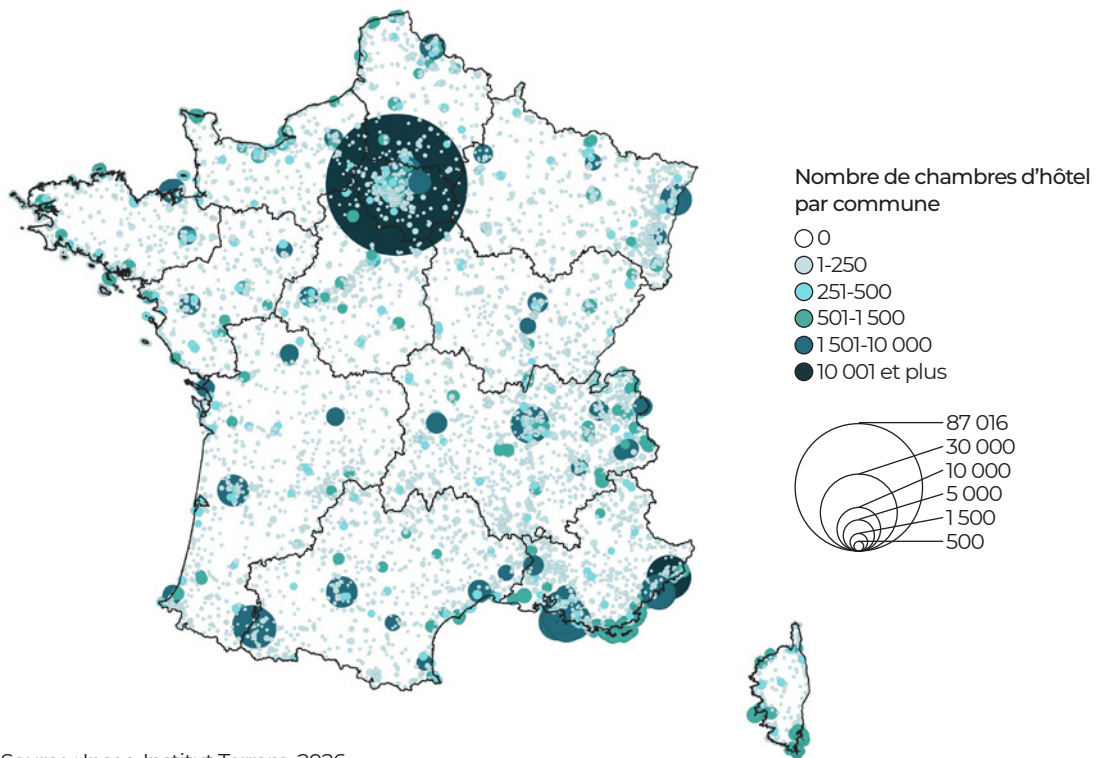
3. La spécialisation touristique des territoires

En un peu plus de soixante ans, la France s'est dotée d'un outil de production compétitif, une capacité d'accueil estimée à 23 millions de lits, dont près des deux tiers en résidences secondaires. L'analyse par catégorie d'hébergement révèle des spécialisations géographiques marquées, qui déterminent la nature de l'offre disponible selon les territoires (voir carte 10).

L'offre hôtelière, forte de 1,29 million de lits, appartient d'abord aux villes, qui en accueillent 64,2 %.

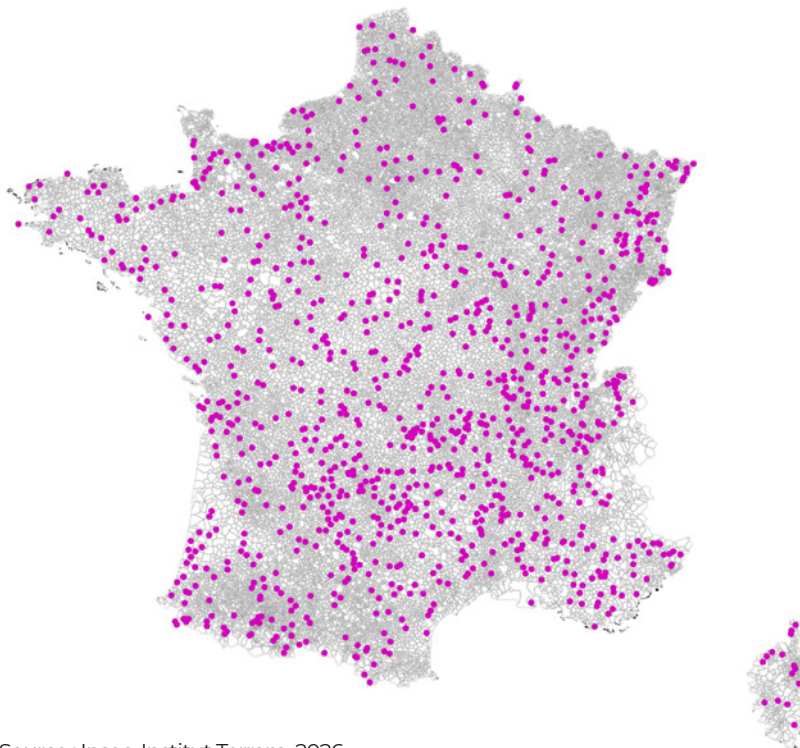
La commune de Paris concentre à elle seule 7,6 % des lits hôteliers nationaux, et les 22 métropoles 39 %, les communes littorales en représentant 18 %, les territoires ruraux 12 % et les massifs de ski 5 %. La concentration s'accroît au sommet du parc, 145 communes, soit 0,4 % des communes françaises, regroupent 50 % de l'offre hôtelière, les hôtels 5 étoiles ne sont présents que dans 221 communes et Paris pèse un tiers (32,5 %) de cette offre haut de gamme.

Carte 10. Répartition de l'offre hôtelière par commune (2024)



Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

Carte 11. Localisation des hôtels de 10 chambres et moins par commune (2024)



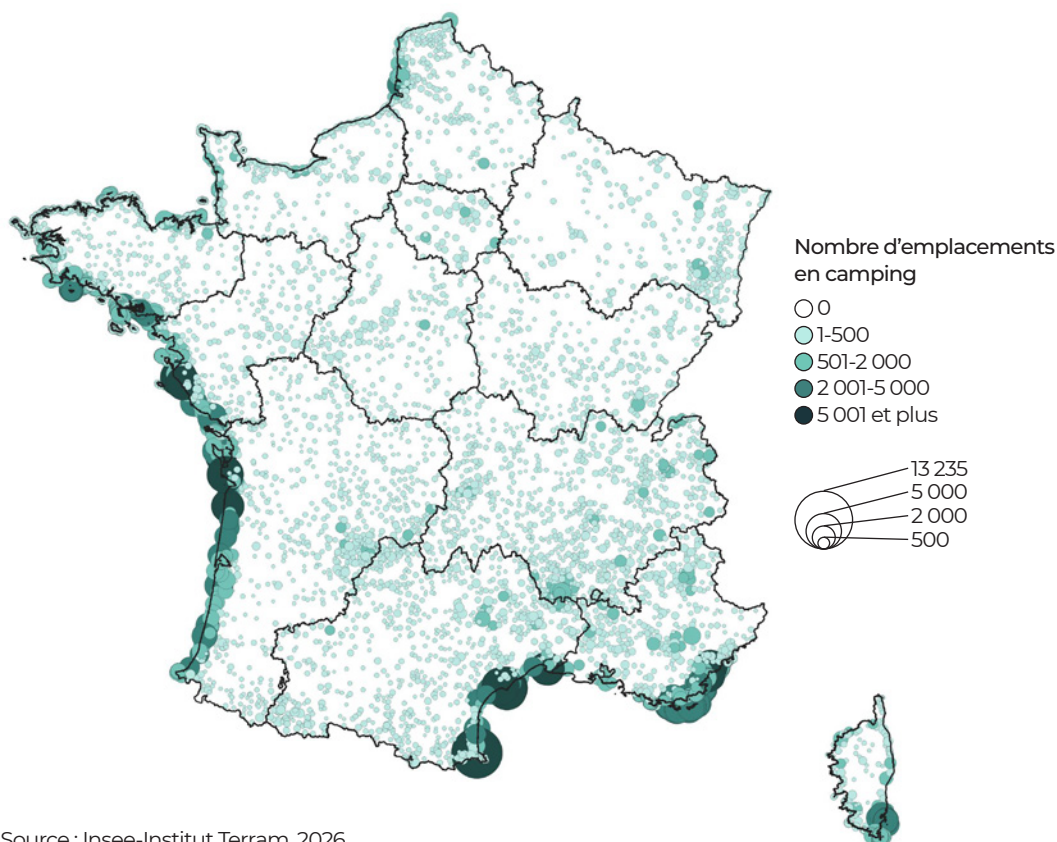
Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

“
En un peu plus de soixante ans, la France s'est dotée d'un outil de production compétitif, une capacité d'accueil estimée à 23 millions de lits, dont près des deux tiers en résidences secondaires.
 ”

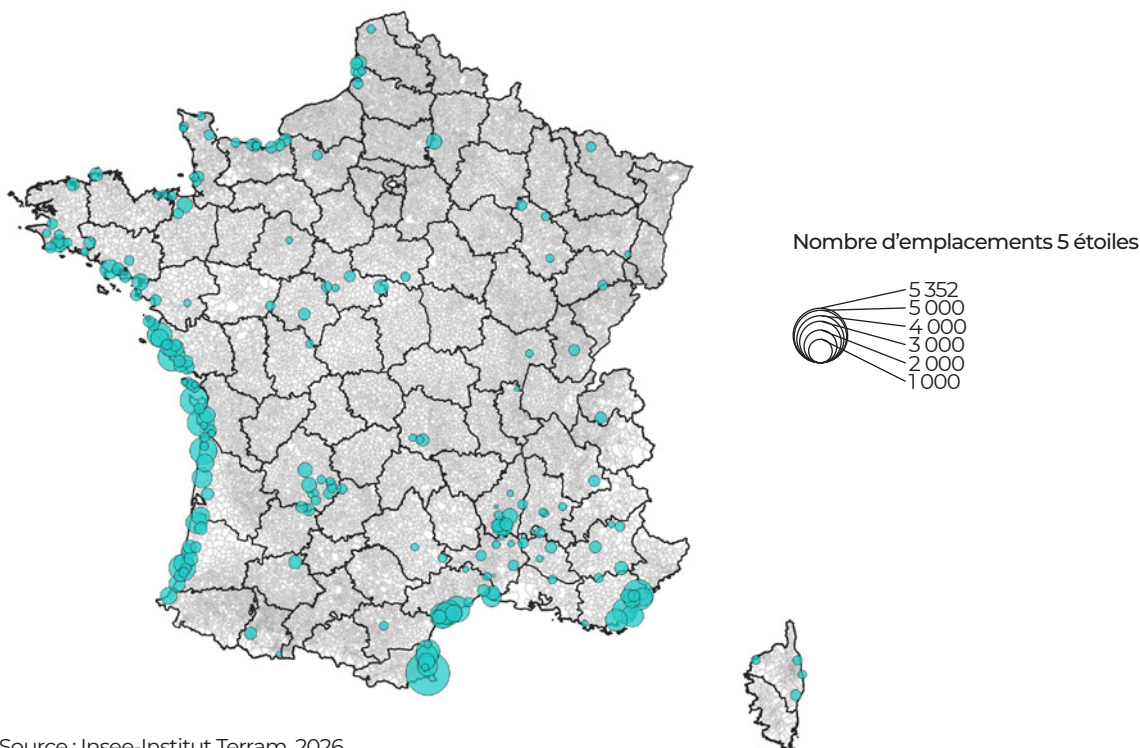
La petite hôtellerie fait exception à la règle de concentration. Les établissements de 10 chambres au maximum se répartissent dans 1 059 communes, pour la plupart peu denses et rurales (voir carte 11). L'hôtellerie de plein air suit au contraire la géographie balnéaire (voir carte 12) : 49,6 % de l'offre en littoral et 37,3 % dans certains espaces ruraux, les emplacements

se concentrant dans 350 communes pour la moitié du parc, principalement dans les stations balnéaires et quelques communes d'Ardèche, de Provence et de Dordogne. L'offre de camping haut de gamme est plus resserrée encore, présente dans 199 communes seulement, au sein des mêmes territoires (voir carte 13).

Carte 12. Répartition de l'hôtellerie de plein air par commune (2024)



Source : Insee-Institut Terram, 2026.
 © Institut Terram

Carte 13. Localisation des campings 5 étoiles par commune (2024)

Source : Insee-Institut Terram, 2026.
© Institut Terram

4. La montée en gamme de l'offre

Les missions d'aménagement avaient pour priorité de concentrer et de densifier une offre populaire, destinée d'abord aux familles des classes moyennes. Le haut de gamme n'entrait pas dans leur programme, il préexistait dans certaines destinations historiques – Côte d'Azur, La Baule, Le Touquet, Biarritz –, ainsi que dans une partie des villes thermales. Ces dernières demeurent aujourd'hui, à travers les cures prises en charge par l'assurance-maladie, un vecteur d'accès à un temps de séjour hors du domicile pour de nombreux seniors isolés et modestes qui ne partent pas en vacances, dimension sociale à préserver dans le débat sur le déremboursement des cures.

À partir des années 2000, l'amélioration qualitative des hébergements s'impose comme un objectif largement soutenu par les collectivités, au nom de

la productivité touristique. La montée en gamme est également présentée comme une réponse à la saisonnalité, l'offre haut de gamme étant réputée fonctionner à l'année, et s'inscrit dans une stratégie nationale d'augmentation du panier moyen des clientèles, en particulier étrangères. L'objectif fixé lors du dernier Conseil interministériel du tourisme (CIT) consiste à porter la consommation des clientèles internationales de 71 à 100 milliards d'euros d'ici à 2030²⁷, afin de rapprocher la France des résultats de l'Espagne, érigée en référence. La comparaison mérite d'être maniée avec prudence. L'Espagne accueille moins de visiteurs étrangers que la France et en retire des recettes supérieures (106 milliards d'euros), un écart qui tient en partie à des structures d'offre différentes, les seules îles Canaries représentant 26 % de la fréquentation espagnole grâce à un tourisme balnéaire ouvert à l'année, quand le climat métropolitain borne la saison des bains à l'été.

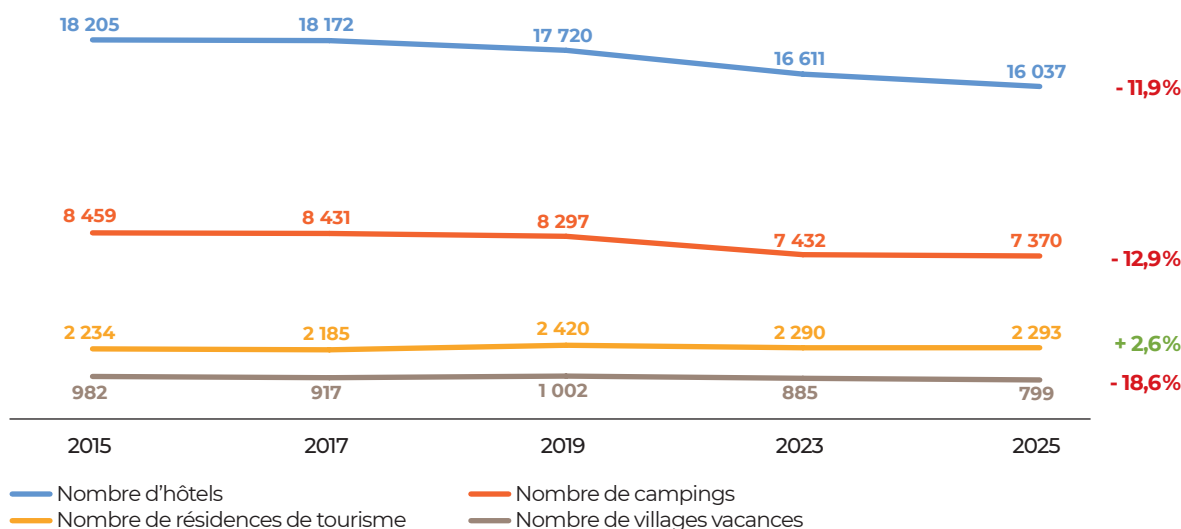
27. Conseil interministériel du tourisme, « Le tourisme, un levier pour l'économie française », 2025, p. 10.

La montée en gamme répond à la recherche de valeur par visiteur et au positionnement de certaines destinations sur des segments plus rémunérateurs. Le juger à la seule aune de la dépense touristique serait pourtant une erreur de perspective. La consommation touristique intérieure s'élève à 222 milliards d'euros²⁸, dont environ 66 % proviennent des clientèles françaises, qui demeurent le pilier de l'économie touristique nationale. La question posée est dès lors moins celle de la montée en gamme en elle-même que celle de ses effets sur la structure d'ensemble de l'offre. Lorsqu'elle s'accompagne d'une diminution des capacités accessibles à tous les ménages, elle renchérit le coût des séjours dans certaines destinations et rétrécit le marché domestique qui fait vivre la filière. L'équilibre à trouver se situe entre la recherche de valeur ajoutée et le maintien d'une offre suffisamment diversifiée pour l'ensemble des clientèles.

5. L'évolution de l'offre d'hébergements marchands

Depuis une dizaine d'années, le nombre d'établissements marchands diminue de façon continue, à l'exception des résidences de tourisme, longtemps soutenues par la défiscalisation (voir graphique 3). La baisse la plus marquée frappe les villages de vacances. De nombreux établissements appartenant à des collectivités ont souffert d'un déficit d'investissements, leurs propriétaires n'ayant plus les moyens d'assurer leur rénovation et leur maintien dans le parc du tourisme social et solidaire. Le Barcarès en fournit un exemple révélateur. L'ancien village exploité par VVF, dont la modernisation n'a jamais pu être financée, est à l'abandon depuis 2022 et doit laisser place à un établissement du Club Med.

Graphique 3. Évolution du nombre d'établissements marchands par catégorie (2015-2025)

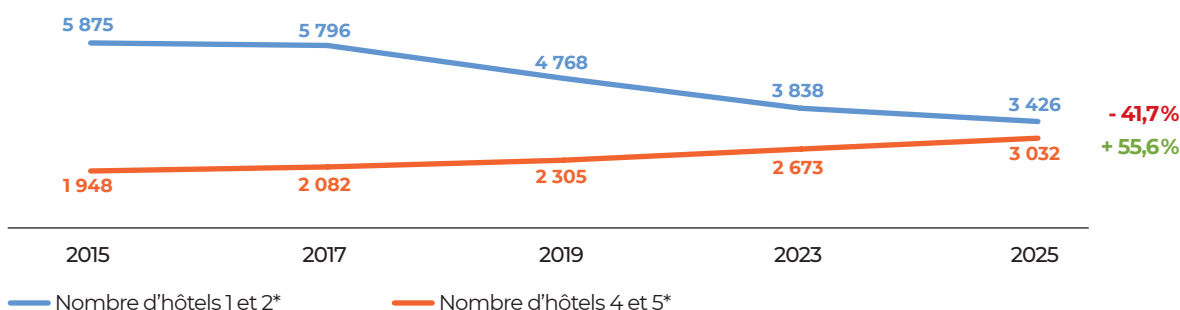


Source : Insee.
© Institut Terram

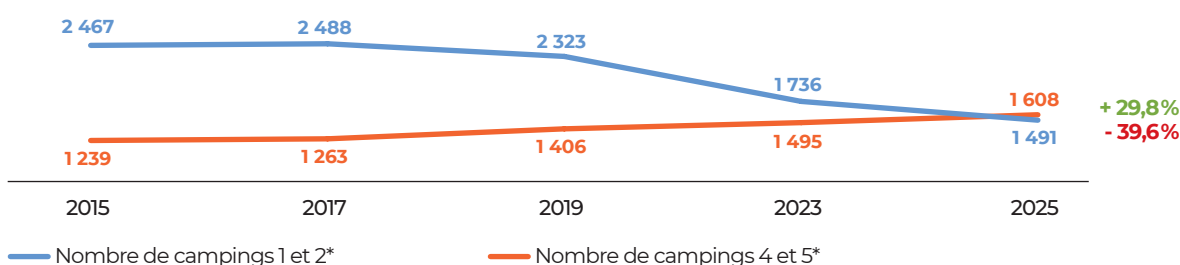
Le parc hôtelier a perdu près de 12 % de ses établissements en dix ans, et la contraction s'opère par le bas. Le parc classé 1 et 2 étoiles recule de 41,7 %, quand le nombre d'établissements 4 et 5 étoiles progresse de plus de 55 % (voir graphique 4). Cette mutation qualitative répondait à un réel besoin, notamment hors des espaces urbains, et à une demande de services accrue. Elle a pour contrepartie une hausse moyenne des prix.

L'hôtellerie de plein air suit la même pente (voir graphique 5). En dix ans, le nombre d'établissements recule de près de 13 %, sous l'effet d'une chute de 39,6 % des terrains classés 1 et 2 étoiles, tandis que l'offre 4 et 5 étoiles progresse de 29,8 %.

28. Atout France, *op. cit.*, p. 1.

Graphique 4. Évolution du nombre d'hôtels par catégorie de classement (2015-2025)

Source : Insee.
© Institut Terram

Graphique 5. Évolution du nombre de campings par catégorie de classement (2015-2025)

Source : Insee.
© Institut Terram

Le mouvement d'ensemble est net : l'offre d'entrée de gamme disparaît plus vite que ne se crée l'offre haut de gamme, le parc accessible se réduisant simultanément par les fermetures d'établissements sociaux et par les reclassements vers le haut. La montée en gamme, conjuguée à la transformation des modèles économiques, fait peser un risque d'éviction progressive des publics modestes si elle n'est pas compensée par le développement d'une offre familiale accessible. Cette offre était historiquement soutenue par l'aide à la pierre, qui finançait le patrimoine à vocation sociale de l'économie sociale et solidaire. L'aide directe à la personne compense partiellement la hausse des prix. Elle demeure insuffisante sans soutien à l'offre.

6. Le climat, facteur de recomposition de la géographie touristique

La géographie décrite s'est constituée dans des conditions climatiques qui ne sont plus celles d'aujourd'hui. Les massifs français ont déjà perdu près d'un mois d'enneigement en cinquante ans, et le manteau neigeux des stations de référence de moyenne montagne s'est réduit de plusieurs dizaines de centimètres entre les périodes 1910-1990 et 1991-2020²⁹. Selon la trajectoire de réchauffement de référence retenue par les pouvoirs publics, une France à + 2,7 °C à l'horizon 2050 verrait les massifs de moyenne et de basse altitude perdre environ deux mois de neige au sol par hiver, et l'épaisseur moyenne du manteau diminuer de 10 à 40 %³⁰. Les travaux conjoints de Météo-France et de l'Inrae établissent qu'à cet

29. Voir Météo France, « Changement climatique : quel impact sur l'enneigement ? », meteofrance.com, 21 avril 2026.

30. Voir projections par communes sur le site de Météo France (meteofrance.com/climadiag-commune).

horizon, et malgré une neige de culture couvrant 45 % des domaines, près d'une centaine de stations représentant environ 10 % de l'activité nationale seraient exposées à un très fort risque de faible enneigement, proportion portée à 86 % de l'activité dans une France à + 4 °C³¹. La Cour des comptes a relevé en 2024 que les stations continuent pour l'essentiel de fonctionner selon un modèle dont la viabilité est désormais remise en cause³².

Cette recomposition n'est pas neutre socialement. La moyenne montagne concentre une part importante du patrimoine du tourisme social et solidaire (villages de vacances, centres de séjours pour enfants, auberges de jeunesse et hébergements associatifs hérités des politiques d'équipement). La contraction de la saison hivernale fragilise d'abord ces territoires

et ces équipements, quand les grandes stations d'altitude, mieux enneigées et davantage capitalisées, poursuivent leur montée en gamme. Sur le littoral, l'élévation du niveau de la mer et l'intensification des chaleurs estivales annoncent d'autres ajustements : déplacement saisonnier de la fréquentation vers le printemps et l'automne, regain d'attractivité des façades atlantique et septentrionale. La multiplication des incendies ajoute un aléa qui n'épargne aucune façade. Partis mi-juillet du massif des Landes de Gascogne, les feux de Gironde et des Landes de l'été 2026 ont parcouru plus de 40 000 hectares et contraint d'évacuer plusieurs centaines de milliers de personnes en plein cœur de la saison. Parmi elles figurent de nombreux vacanciers. Les campings et les villages de vacances, segment le plus accessible du parc marchand, ont été particulièrement touchés.

IV. Les dispositifs d'aide au départ, un ensemble sans pilotage

1. Une architecture construite par strates

L'été 1936 accorde deux semaines de congés payés à la majorité des salariés, la transformation de ce droit au temps libre en temps de vacances prendra des décennies. Contrairement à une image largement diffusée, très peu de travailleurs sont partis dès l'été 1936, les trains photographiés au départ des stations balnéaires transportant surtout des familles des classes supérieures. Le rituel des grandes vacances ne s'installe qu'après la guerre, au rythme de la progression du taux de départ.

De nombreux facteurs concourent à cette progression, parmi lesquels la hausse du niveau de vie, la démocratisation de l'automobile, la diffusion de l'information touristique et l'action de l'État. Celui-ci comprend qu'un droit au temps libre sans accompagnement demeurerait un droit inégalement partagé. Du billet Lagrange à la création des comités d'entreprise en 1945-1946, de la naissance de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) en 1982 à celle de Vacaf en 1999, il prend au fil des décennies une série de mesures qui font exister les dispositifs d'aide. Toutes partagent un même trait : l'État légifère et encadre, il crée les conditions favorables sans presque jamais dépenser lui-même pour l'égal accès aux vacances.

31. Hugues François, Raphaëlle Samacoïts, Carlo Carmagnola, Jean-Michel Soubeyroux, Matthieu Lafaysse et Samuel Morin, « Enneigement des massifs montagneux et stations de sports d'hiver dans une France à + 2,7 et + 4 °C », *La Météorologie*, n° 129, mai 2025, p. 46-55.

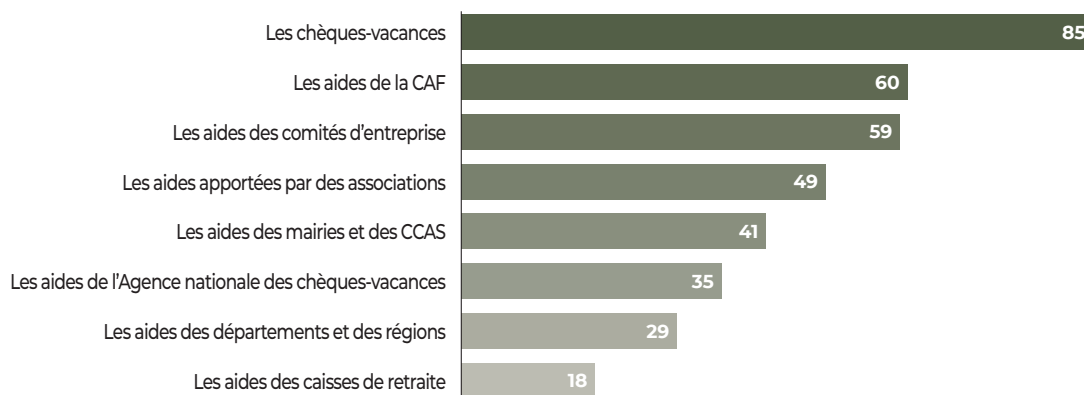
32. Voir Cour des comptes, « Les stations de montagne face au changement climatique », rapport public thématique, février 2024.

Ce système par strates n'a jamais fait l'objet d'une consolidation. Il n'existe pas de données consolidées permettant de quantifier la dépense publique liée à l'accès aux vacances ni le nombre total de bénéficiaires annuels. Une étude établit que les dispositifs institutionnels demeurent faiblement mobilisés ³³,

26 % des Français déclarant avoir déjà eu recours aux chèques-vacances, 10 % aux aides des comités d'entreprise et 3 % aux aides des CAF. La méconnaissance des dispositifs explique une partie de ces niveaux (voir graphique 6).

Graphique 6. La notoriété de divers dispositifs d'aide au départ en vacances (en %)

Question : « Voici un certain nombre de dispositifs d'aide au départ en vacances. Pouvez-vous nous dire si vous en avez déjà entendu parler ? »



Source : Fondation Jean-Jaurès, 2023.

La même enquête précise que 44 % des personnes connaissant les chèques-vacances les ont sollicités, contre 26 % pour les aides des comités d'entreprise et 14 % pour celles des CAF (voir graphique 7). Le non-recours culmine parmi les publics les plus modestes, seules 25 % des personnes dont le revenu par membre du foyer est inférieur à 900 euros ayant déjà eu recours aux aides des CAF, auxquelles elles sont pourtant éligibles. Pour les auteurs de l'étude, « ce non-recours aux dispositifs d'aide aux vacances est un enjeu central de politique publique pour les années à venir ³⁴ ».

Ce constat rejoint les enseignements de la recherche sur le non-recours aux droits sociaux. Les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) ³⁵ et de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) ³⁶ montrent que le phénomène touche l'ensemble des prestations, un tiers environ des foyers éligibles au revenu de solidarité active ne le percevant pas chaque trimestre. Les aides aux vacances cumulent les facteurs identifiés par cette littérature, méconnaissance des dispositifs, complexité des démarches, éclatement des guichets et sentiment d'illégitimité des bénéficiaires potentiels, auxquels s'ajoute le caractère non vital de la dépense, qui la place en tête des renoncements.

33. Voir Antoine Bristielle et Cécile Cottereau, « Les inégalités face au départ en vacances », enquête menée par l'Unat, Alliance France Tourisme et la Fondation Jean-Jaurès, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 12 juillet 2023.

34. *Ibid.*, p. 8.

35. Voir liste des études sur le site odenore.msh-alpes.fr

36. Voir Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, Laure Omalek et Céline Marc, « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », *Les Dossiers de la Drees*, n° 92, février 2022 ; travaux de l'Odenore, Université Grenoble Alpes.

Graphique 7. Le recours aux aides parmi les personnes qui les connaissent (en %)

Source : Fondation Jean-Jaurès, 2023.

À la différence d'autres champs de l'action sociale, il n'existe pas de guichet unique d'information sur les aides aux vacances. L'ANCV, avec neuf organismes partenaires, a créé le portail aides-vacances-info.fr, qui recense les dispositifs d'aide au départ. Encore peu référencé, il a vocation à monter en puissance avec le soutien de l'État et de l'ANCV. Ce premier pas en appelle d'autres, notamment de la part des offices de tourisme, appelés à jouer un rôle accru dans l'information des habitants de leur territoire. Des partenariats avec les CAF locales, les centres communaux d'action sociale et les comités sociaux et économiques permettraient de constituer des guichets de proximité.

Cette architecture dessine un régime hybride de protection sociale, à la croisée du modèle bismarckien fondé sur le statut salarial et du modèle beveridgien de couverture universelle. Rapportée à la typologie de Gøsta Esping-Andersen, la France apparaît, en matière de vacances, plus proche des régimes conservateurs-corporatistes que des régimes sociaux-démocrates, la couverture s'acquérant par affiliation professionnelle plutôt que par droit universel³⁷. Ce choix implicite explique la fragilité de l'ensemble, dont l'efficacité est indexée sur le taux d'emploi salarié stable et qui laisse structurellement de côté les publics en marge du salariat, indépendants

précaires, chômeurs de longue durée, invalides et allocataires des minima sociaux. Le non-recours ne peut pas davantage être lu comme un simple défaut d'information. Il exprime une défaillance de la relation entre l'administration et les ayants droit, dans laquelle la complexité est produite par le dispositif lui-même et fait système avec l'absence de pilotage. En pratique, un droit non exercé cesse d'être un droit garanti. Rapporté à cette grille, le champ des aides aux vacances apparaît structurellement sous-instrumenté, n'étant ni piloté ni évalué, ni promu ni doté à hauteur des besoins qu'il entend couvrir.

2. Du billet Lagrange au Pass rail

L'histoire des politiques de soutien au départ s'ouvre avec le billet Lagrange. Porté par le sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs du Front populaire, le dispositif repose sur un accord conclu avec les compagnies ferroviaires, qui accordent une réduction de 40 % aux familles. Le succès est immédiat : près de 600 000 billets émis dès 1936, 1,8 million en 1937. Devenu billet populaire de congé annuel, il est toujours commercialisé par la SNCF et

37. Voir Gøsta Esping-Andersen, *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, trad. révisée, Paris, PUF, 2007.

permet aux voyageurs remplissant les conditions de bénéficier d'une réduction sur leur trajet annuel. Il demeure largement méconnu du grand public.

Plus récemment, l'État et les Régions ont lancé en 2024 un Pass rail offrant aux jeunes de 16 à 27 ans, pour 49 euros par mois, un accès illimité aux trains régionaux et aux Intercités durant l'été. Vendu à 235 000 exemplaires pour un objectif de 700 000, le dispositif, financé à 80 % par l'État pour un coût d'environ 15 millions d'euros, a été jugé trop éloigné de sa cible dans un contexte de contrainte budgétaire et n'a pas été reconduit, son périmètre excluant par ailleurs les TGV et l'Île-de-France.

Cette histoire tarifaire livre un enseignement : le transport constitue le premier terrain sur lequel l'État a accepté d'agir, sans doute parce qu'il maîtrisait l'opérateur ferroviaire, et le seul où son intervention s'est maintenue depuis 1936. Elle demeure toutefois marginale dans ses montants comme dans sa notoriété, et instable dans ses formes, à l'image de l'ensemble de l'écosystème. Cette faiblesse est d'autant plus préjudiciable que la contrainte de mobilité constitue, avec le coût du séjour, l'un des principaux freins au départ des publics modestes, et que la transition écologique du tourisme suppose une stratégie publique volontariste en faveur des transports décarbonés longue distance, en particulier ferroviaires (maîtrise de l'évolution des tarifs, exploitation des lignes secondaires, disponibilité du matériel roulant et tarification sociale lisible et pérenne).

3. Les comités sociaux et économiques

Les comités d'entreprise naissent de l'ordonnance du 22 février 1945, dans le mouvement de refondation sociale de la Libération, qui entend associer les travailleurs à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises. La loi du 16 mai 1946 confirme leur dimension sociale en confiant obligatoirement au comité la gestion des institutions sociales créées dans l'intérêt du personnel. Les œuvres sociales, jusque-là sous contrôle patronal, deviennent les activités sociales et culturelles, administrées de plein droit par les représentants des salariés.

L'accompagnement aux vacances s'impose vite comme une priorité de ces institutions, qui constituent leur propre patrimoine d'hébergements, le plus souvent en stations balnéaires et de montagne, pour offrir aux salariés des séjours à tarifs maîtrisés. En 2010, le Conseil national du tourisme (CNT) estimait les dépenses des comités au titre des activités sociales et culturelles à 2,6 milliards d'euros, dont 28 % consacrés aux aides aux vacances, soit environ 728 millions d'euros. Plusieurs sources syndicales situent ce montant à un niveau proche du milliard.

Les comités sociaux et économiques constituent ainsi, de loin, le premier financeur de l'aide au départ en France. Cette prééminence a un revers, son périmètre. Elle couvre le salariat des grandes entreprises et de la fonction publique, et laisse en dehors du premier cercle de la protection vacancière les salariés des très petites entreprises, les indépendants, les demandeurs d'emploi et les retraités modestes, où se recrutent une large part des non-partants.



La CCAS, premier comité social et économique de France

Avec près de 690 000 bénéficiaires et un budget d'environ 400 millions d'euros, la Caisse centrale d'activités sociales des industries électriques et gazières (CCAS des IEG) constitue un acteur majeur du tourisme social et solidaire. Son activité vacances représente chaque année plus de 4,3 millions de nuitées et près de 85 000 séjours, adossés à un réseau de 122 sites, dont 80 accueils collectifs de mineurs et 42 villages de vacances, ainsi qu'à plus de 66 millions d'euros d'allotements auprès des acteurs du tourisme social.

Par cet ancrage, la CCAS maintient des capacités d'accueil accessibles dans des zones littorales, rurales et de montagne où l'offre marchande demeure limitée. Par ailleurs, elle adapte son offre à l'évolution de ses publics, composés pour moitié de retraités. Elle participe également au développement d'un outil d'accès à une offre de tourisme engagé : « Parcours Vacances ».

4. L'ANCV, un service public autofinancé

La création de l'ANCV en 1982 par le ministère du Temps libre s'inscrit dans une longue dynamique historique et sociale, largement impulsée par les organisations syndicales. Elle fait écho à l'instauration, la même année, de la cinquième semaine de congés payés et prolonge le mouvement engagé en 1936. Cette filiation renvoie à une conception humaniste des temps libres, portée par l'éducation populaire, qui y voit un levier de développement et d'émancipation individuelle et non un simple temps de reconstitution de la force de travail. L'ANCV, établissement public de l'État, conduit depuis lors une mission de service public en faveur du départ du plus grand nombre, à travers une offre de services et d'aides qui s'adresse à l'ensemble des citoyens selon leur statut. Pour les actifs, l'agence émet et diffuse le chèque-vacances dans le cadre des politiques d'activités sociales et culturelles. Pour les publics les plus fragiles, elle conçoit, promeut et gère des programmes d'aide au départ qui contribuent aux politiques de cohésion sociale de l'État.

Le chèque-vacances est un titre de paiement dédié aux prestations de vacances et de loisirs. Il bénéficie à 4,8 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes avec leurs familles, et il est attribué par près de 120 000 employeurs ou organismes sociaux selon un critère social, les salariés aux rémunérations les plus faibles recevant davantage. Le dispositif bénéficie d'exonérations sociales patronales et, dans plus de la moitié des cas, le titre prend la forme d'une bonification de la participation des bénéficiaires. Le volume d'émission net s'établit autour de 1,8 milliard d'euros, et le titre est accepté par un réseau de 120 000 professionnels du tourisme, de la culture et du sport. Il constitue souvent le déclencheur du départ et stimule la consommation dans les territoires, 1 euro dépensé en chèque-vacances induisant environ 3 euros de dépenses touristiques.

La diffusion du titre est adossée à une politique tarifaire mesurée, une commission de 1 % sur la vente aux employeurs et aux comités et de 2,5 % lors du remboursement des professionnels affiliés. Ces ressources permettent à l'agence, sans dotation de

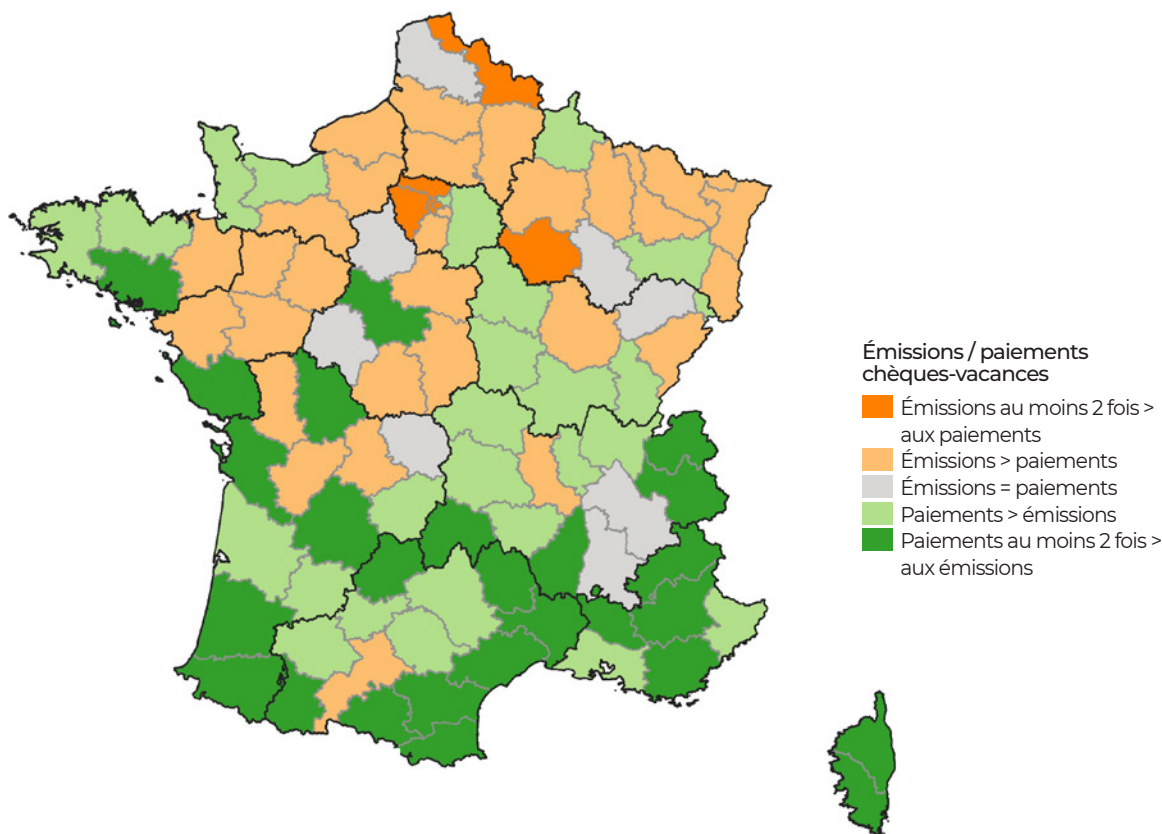
l'État, d'autofinancer son fonctionnement, ses investissements et ses programmes d'action sociale. Pour les publics fragiles, l'ANCV conçoit, finance et gère des programmes qui contribuent aux politiques de cohésion sociale, prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, soutien aux résidents des territoires fragiles, inclusion des personnes en situation de handicap, insertion et accompagnement à l'autonomie des jeunes adultes. Ces programmes sont déployés avec un réseau de plusieurs milliers de partenaires, qu'il s'agisse d'associations, de collectivités territoriales ou d'organismes sociaux, qui partagent la conviction que l'aide au départ constitue un support d'accompagnement socio-éducatif porteur de dignité.

En 2025, plus de 40 millions d'euros ont été consacrés aux programmes d'action sociale, permettant le départ d'environ 292 000 personnes, familles et adultes isolés en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes en situation de handicap ou gravement malades, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés. L'agence soutient par ailleurs l'accessibilité des équipements et des territoires, en lien avec les labels d'État « Tourisme et Handicap » et « Destination pour tous », s'engage dans la rénovation des équipements à vocation sociale au travers de son programme subventionnel, environ 450 000 euros attribués à six équipements en 2024, et participe au fonds Tourisme social investissement aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Ircantec et du Crédit coopératif.

L'ANCV condense à elle seule le modèle français de l'aide au départ. L'agence remplit une mission de service public sans dotation publique, redistribue sans budget de redistribution et finance l'action sociale par les commissions d'un titre qu'alimentent les employeurs et les salariés.

“
*L'aide au départ
constitue un support
d'accompagnement socio-
éducatif porteur de dignité.*

”

Carte 14. Émissions et paiements de chèques-vacances par département (2025)

Source : Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, 2026.

5. Les caisses d'allocations familiales et le dispositif Vacaf

Dès les années 1960, les caisses d'allocations familiales prennent leur part dans la démocratisation des vacances, avec une montée en charge marquée au début des années 1980. Leur action, à visée à la fois sociale, éducative et familiale, consiste à réduire les inégalités d'accès aux vacances et à favoriser le repos des familles, ainsi qu'à contribuer à l'épanouissement des enfants et au soutien de la fonction parentale.

Le dispositif Vacaf, service mutualisé des CAF créé en 1999, structure cette intervention. Il aide les familles modestes à partir en prenant en charge

une partie du coût du séjour, selon plusieurs volets nationaux et locaux. D'après son bilan 2024, les aides mobilisées représentent 91 millions d'euros au titre des dispositifs nationaux et 95 millions d'euros attribués par les caisses locales, soit un effort total de 186 millions d'euros qui a accompagné environ 586 000 personnes ³⁸.

Ce montant ne rend pas compte du travail d'accompagnement des personnels des CAF, en particulier des travailleurs sociaux, auprès de publics dépourvus de culture du départ. Les caisses observent un phénomène de renoncement, des familles n'utilisent pas les aides auxquelles elles ont droit, et ce renoncement croît à mesure que le quotient familial diminue. L'observation est contre-intuitive. L'aide financière

38. Vacaf, bilan 2024.

seule ne déclenche pas le départ des ménages les plus éloignés de la pratique, qui ont besoin d'un accompagnement humain pour concevoir puis réaliser le séjour. Les offices de tourisme ont un rôle à jouer aux côtés des CAF, notamment dans l'accès à l'information.

Le dispositif Vacaf représente la seule redistribution nationale directe en faveur du départ, et ses ordres de grandeur situent l'engagement public. Ses 186 millions d'euros annuels équivalent à environ 2,70 euros par habitant, dans un pays dont l'économie touristique produit plus de 3 200 euros de recettes par habitant.

Tableau 2. Les dispositifs Vacaf (2024)

Dispositif	Montant d'aides (en millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires
Aide aux vacances familles (AVF)	54,5	396 000 personnes (adultes et enfants)
Aide aux vacances sociales (AVS)	5,7	15 500 personnes (adultes et enfants)
Aide aux vacances enfants locales (dispositif des CAF locales hors dispositif national VACAF)	95,1	43 000 jeunes
Aide aux vacances enfants nationale (AVE)	18 + 4 (Pass colo)	62 959 enfants (AVE) et 15 766 enfants (Pass colo)
Aide au transport (depuis 2022)	8,8	53 000 aides versées, de 100 à 200 euros

Source : Vacaf, bilan 2024.

6. Les centres communaux d'action sociale, acteurs de proximité

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) sont des établissements publics chargés d'accompagner et de soutenir les publics les plus vulnérables, au titre de missions obligatoires imposées par la loi comme d'interventions volontaristes relevant de l'aide sociale facultative.

Dans le champ des vacances, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) promeut l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous, en particulier pour les publics fragiles ou modestes, l'accès aux vacances y étant reconnu comme un levier de bien-être, de lien social et d'inclusion. Les CCAS interviennent par des aides financières, par un accompagnement personnalisé et par la mobilisation des dispositifs de la CAF ou de l'ANCV, et contribuent au développement d'activités de loisirs, de projets collectifs et de séjours encadrés qui favorisent la mixité sociale et la rupture avec le quotidien. Nombre d'entre eux déploient des dispositifs financiers,

méthodologiques ou fondés sur un suivi individualisé des ménages, dans le cadre de partenariats locaux avec les CAF, l'ANCV et les acteurs associatifs.

Cette intervention de proximité rencontre toutefois une limite de principe. L'aide aux vacances relève de l'aide sociale facultative, dont l'existence et l'ampleur dépendent des choix et des moyens de chaque commune. Il en résulte une géographie de l'aide aussi inégale que celle de l'offre, les habitants des communes les moins dotées, souvent celles où les besoins sont les plus grands, disposant des accompagnements les plus faibles. L'échelon local, indispensable à l'accompagnement, ne peut garantir à lui seul l'égalité d'accès qu'un objectif national proclame.

À cet écosystème d'acteurs manque enfin une catégorie souvent oubliée : les organismes de formation aux métiers du tourisme, du BTS aux écoles supérieures de commerce en passant par les cursus universitaires spécialisés, qui sensibilisent inégalement les futurs professionnels aux enjeux du tourisme social, du non-départ et des dispositifs d'accompagnement. Un renforcement de ces contenus, peu coûteux à mettre en œuvre, contribuerait à diffuser dans la filière une culture partagée de l'accès aux vacances.



Espagne, Portugal, Suisse : trois modèles de soutien au départ

Plusieurs pays européens ont fait du soutien au départ en vacances une politique publique assumée, dont les résultats documentés éclairent le débat français.

L'Espagne opère depuis 1985 le programme de l'Instituto de Mayores y Servicios Sociales (Imsero, « Institut public des personnes âgées et des services sociaux »), qui organise des séjours à tarifs réduits pour les retraités durant la basse saison, d'octobre à juin. Le programme a proposé environ 886 000 places lors de la saison 2023-2024, pour des séjours facturés entre 124 et 435 euros, l'État finançant environ 20% du coût, le solde étant consenti par les professionnels sous forme de réductions tarifaires*.

Le dispositif poursuit un double objectif, social et économique. Il maintient des dizaines de milliers d'emplois touristiques hors saison et, selon les évaluations disponibles, chaque euro investi par l'État espagnol lui en rapporte 1,80 euro. Un rapport parlementaire français a proposé en ce sens la création d'un « dispositif Imsero à la française** ».

Le Portugal conduit une politique comparable à travers la fondation Inatel, dont les programmes de tourisme des aînés, organisés hors saison à des tarifs modulés selon les revenus, ont bénéficié à plus de 700 000 personnes âgées entre 1995 et 2014, chaque euro investi générant 1,70 euro de bénéfices directs et indirects***.

La Suisse s'appuie sur la Caisse suisse de voyage (Reka), coopérative fondée en 1939, qui diffuse une monnaie de vacances vendue à prix réduit par l'intermédiaire des employeurs et acceptée par des milliers de prestataires touristiques, et qui finance un programme d'aide permettant chaque année à des familles modestes de partir à coût très réduit.

Ces modèles reposent sur des logiques différentes – subvention publique ciblée en Espagne et au Portugal, mutualisation paritaire en Suisse –, mais ils partagent un enseignement commun : le soutien au départ peut être conçu comme un investissement dont la collectivité mesure le retour, aussi bien en recettes fiscales qu'en emplois maintenus.

* Voir le site imsero.es.

** Christophe Bouillon, « 17 mesures pour faire de la France une destination attractive pour les touristes seniors », rapport au Premier ministre, 5 décembre 2016, p. 13.

*** Voir le site inatel.pt.

“

Construite par strates depuis 1936, l'architecture française de l'aide au départ touche des millions de bénéficiaires presque sans coût pour l'État. Sa logique d'affiliation laisse toutefois de côté les publics extérieurs à l'emploi stable, les plus éloignés du départ, et son éclatement nourrit un non-recours massif que nul n'a mission de réduire.

”

V. Le tourisme social et solidaire, un patrimoine qui s'érode

Le tourisme d'action sociale repose sur deux piliers : le premier regroupe les dispositifs et les financeurs qui solvabilisent la demande. Le second rassemble les acteurs de la filière rattachés à l'économie sociale et solidaire, qui portent l'offre : exploitants d'hébergements associatifs et de l'éducation populaire, grandes associations caritatives engagées auprès des publics précaires, associations de tourisme qui conçoivent et animent l'accompagnement au départ. Ce second pilier est aussi le plus fragile. Son modèle économique dépendait de l'aide à la pierre, mais son érosion silencieuse retire au système d'aide les hébergements accessibles vers lesquels orienter les bénéficiaires. Le soutien à la demande perd son efficacité à mesure que cette offre abordable disparaît.

1. L'Unat, tête de réseau du tourisme associatif

Depuis sa création en 1920, l'Union nationale des associations de tourisme (Unat) fédère les acteurs du tourisme social et solidaire. Elle regroupe un peu plus de 200 structures, pour l'essentiel des exploitants d'hébergements collectifs et associatifs, soit 1 698 établissements recensés en France³⁹. Cette offre totalise 250 000 lits, 5 % du parc marchand national, concentrés d'abord en zone de montagne, qui en accueille un peu plus de 40 %, notamment dans les Alpes, le Massif central et le massif des Vosges, et très présents dans les espaces ruraux, où l'ancrage historique du secteur explique son poids relatif.

Pour ces acteurs, la question patrimoniale est déterminante, car elle conditionne le maintien d'une offre dédiée aux familles dans les villages de vacances et aux enfants dans les centres de séjours. La difficulté tient à ce que la plupart des exploitants ne sont pas

propriétaires des équipements qu'ils font vivre. Leur avenir dépend des choix des propriétaires, le plus souvent des collectivités territoriales, parfois des mutuelles, qui leur en confient l'exploitation. Sans soutien public, l'équation consistant à rénover les hébergements sans augmenter les loyers devient insoluble, ce qui explique la fermeture de nombreux sites, dont la reprise profite à d'autres acteurs de la filière.

Les adhérents de l'Unat réalisent chaque année un peu plus de 22 millions de nuitées⁴⁰, dont près de la moitié en séjours pour enfants, colonies de vacances et classes de découvertes. Alors que plusieurs millions d'enfants ne partent pas faute de moyens, les gestionnaires de centres pour enfants, de centres de séjours et d'auberges de jeunesse assurent une mission d'intérêt général qui justifierait un engagement plus soutenu de la solidarité nationale.

2. Les colonies de vacances, un déclin socialement marqué

Le cas des colonies de vacances condense la fragilisation de l'écosystème. La fréquentation des séjours avec hébergement recule structurellement depuis les années 1990, et le mouvement s'est accentué après la crise sanitaire. Selon l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), 1,3 million d'enfants et d'adolescents sont partis en séjour avec hébergement en 2024-2025, soit 50 000 de moins qu'en 2023-2024 et 141 000 de moins qu'en 2018-2019, un recul de 10 % en six ans⁴¹.

Ce déclin est socialement orienté. Seuls 15 % des enfants de 11 ans allocataires sont partis en colonie en 2024, et la probabilité de départ croît fortement avec les ressources, 10 % des enfants dont la famille

39. Unat, enquête 2025.

40. *Ibid.*

41. Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), « Les accueils collectifs de mineurs en 2024-2025 », *Fiches repères*, n° 2026/01, 19 février 2026, p. 2.

dispose d'un quotient familial inférieur à 700 euros contre 29 % lorsque celui-ci dépasse 2 500 euros ⁴². L'Injep relève que les départs en colonie sont « encore plus marqués socialement que les départs en vacances » et souligne le poids de la transmission familiale, 19 % des parents partis en colonie dans leur enfance ont fait partir leur enfant, contre 12 % des parents qui ne sont jamais partis ⁴³. Le coût demeure l'obstacle premier, une semaine de séjour se facture couramment entre 400 et 900 euros, et près d'une famille modeste sur deux déclare que l'aide financière a été déterminante dans la décision d'inscription.

L'action publique récente apparaît discontinue sur ce terrain. Le dispositif « Colos apprenantes », créé en 2020, qui avait fait partir pour la première fois des dizaines de milliers d'enfants, a été supprimé dans le cadre des économies budgétaires de 2026, tandis que le Pass colo, aide au départ des enfants de 11 ans créée en 2024, a été reconduit. Les travaux d'évaluation soulignent pourtant la contribution de ces séjours à la mixité sociale du temps libre et à l'apprentissage de l'autonomie des enfants ⁴⁴.

3. Du caritatif au mécénat, l'infrastructure humaine du départ

Aux côtés de l'ANCV et des CAF, plusieurs associations caritatives se sont engagées pour le départ des plus fragiles. ATD Quart Monde, le Secours catholique et le Secours populaire conduisent de nombreuses actions en direction des publics les plus vulnérables, le Secours populaire étant particulièrement actif auprès des plus jeunes. Depuis plus de quarante ans, il organise en août la « Journée des oubliés des vacances », journée de fête et de dépaysement à la mer, à la montagne ou dans des parcs d'attractions, dont l'édition 2025, organisée à Paris pour les 80 ans de l'association, a rassemblé 40 000 jeunes ⁴⁵. Les associations d'éducation populaire œuvrent en parallèle pour le départ des publics jeunes et vulnérables, notamment en gérant

des dispositifs financés par les CAF, les collectivités ou l'ANCV. Vacances et Familles intervient directement auprès des bénéficiaires : le réseau accompagne, dans la durée et sur le terrain, des familles en situation de fragilité pour concevoir, organiser et réaliser leur séjour, en s'appuyant sur des bénévoles présents dans les lieux d'accueil comme dans les territoires de départ. Vacances ouvertes, de son côté, n'intervient pas directement auprès des bénéficiaires : son action consiste à outiller les professionnels de l'action sociale, des politiques de jeunesse, de l'insertion et de l'éducation populaire dans la construction de projets de vacances, individuels ou collectifs, à destination des familles, des adultes isolés et des jeunes. Ce tissu associatif, aux modes d'intervention complémentaires, constitue l'infrastructure humaine de l'aide au départ, celle qui transforme une aide financière en séjour réalisé.

À côté de ces associations, une figure plus récente s'est imposée dans le paysage de l'aide au départ, celle des fonds de dotation. Créés par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, ces véhicules hybrides, à mi-chemin entre l'action publique et le mécénat privé, mobilisent des ressources issues des entreprises pour financer des projets d'intérêt général. Le champ des vacances en constitue l'un des terrains d'expérimentation les plus dynamiques. Le fonds de dotation Essentien en offre l'illustration la plus visible. Adossé à un réseau d'entreprises mécènes de la filière touristique, il déploie des dispositifs innovants tels que « Jour pour jour », qui permet aux salariés de convertir un jour de congé en participation au financement du départ d'un enfant ou d'une famille en précarité. Cette approche prolonge, à l'échelle philanthropique, ce que les partenariats publics-privés amorcent à l'échelle contractuelle. Elle inscrit l'entreprise dans la chaîne de solidarité non plus seulement comme employeur, *via* les comités sociaux et économiques, mais comme mécène engagé dans la vocation sociale du tourisme, et ouvre une voie complémentaire pour orienter des ressources privées vers l'accès effectif aux vacances des ménages exclus des dispositifs classiques.

42. *Id.*, « Partir en colonie à 11 ans : influence du milieu social, des habitudes familiales et du souhait de l'enfant », *Analyses & synthèses*, n° 93, 7 mai 2026, graphique p. 2.

43. *Ibid.*, p. 3.

44. Injep, « Les accueils collectifs... », art. cit.

45. Voir Pierre Lemarchand, « Journée des oubliés des vacances : une fête inoubliable », secourspopulaire.fr, 22 août 2025.

4. Ce que la France dépense pour le départ, essai de consolidation

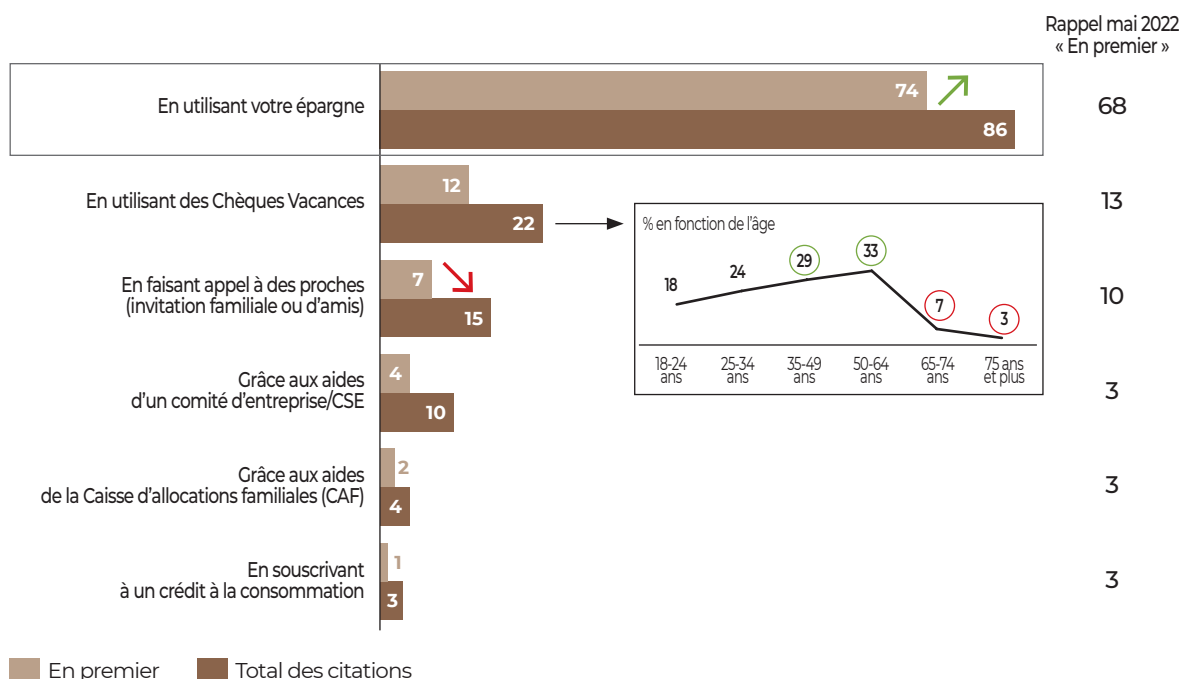
La consolidation de l'ensemble des moyens dédiés à l'accompagnement au départ n'a jamais été réalisée ni commanditée, et cette lacune statistique dit à elle seule le degré de priorité accordé à ce champ. Les dispositifs existants ont fait la preuve de leur efficacité. Ils demeurent manifestement insuffisants au regard du nombre d'exclus des vacances, soit que le reste à charge demeure trop élevé, soit que les intéressés échappent aux dispositifs.

Parmi les données à consolider figure le nombre de partants bénéficiant d'au moins un dispositif. Une enquête du Crédoc établit que 37 % des Français partis en vacances ont bénéficié d'au moins une aide, ordre de grandeur cohérent avec le rapprochement des 22 % de bénéficiaires déclarés de chèques-vacances et des 11 millions d'utilisateurs recensés par l'ANCV.

Graphique 8. Le financement des vacances par les partants (en %)

Question : « Comment avez-vous financé vos vacances ces dernières années ? En premier ? En second ? »

Base : répondants qui sont partis en vacances ces dernières années



Note : le graphique présente les modes de financement des vacances des Français partis en vacances. La barre claire indique le mode de financement cité en premier, la barre foncée l'ensemble des citations (première ou seconde réponse), ce qui explique un total supérieur à 100%. L'épargne personnelle s'impose très largement comme principale ressource, loin devant les chèques-vacances et les différentes aides.

Source : Ifop, « Les vacances d'été des Français », enquête pour Alliance France Tourisme, mars 2026, p. 23.



Un essai de chiffrage des effets économiques des aides au départ

Les ordres de grandeur qui suivent constituent des estimations de l'auteur, construites par recoupement de sources, en l'absence de toute consolidation officielle. Ils visent à nourrir le débat et appellent un travail statistique approfondi.

Selon le Crédoc, 37% des Français qui partent en vacances bénéficient d'une aide financière. En rapportant ce ratio aux quelque 145 milliards d'euros de consommation touristique intérieure des clientèles françaises et en posant l'hypothèse prudente que les bénéficiaires d'aides dépensent moins que la moyenne, les dispositifs d'aide au départ seraient associés à un volume de dépenses de l'ordre de 20 milliards d'euros. Sur la base d'un taux moyen de TVA de l'ordre de 15 à 17% selon la structure des dépenses, ces séjours généreraient environ 3 milliards d'euros de recettes fiscales. Une partie des bénéficiaires serait certes partie sans ces aides. À l'inverse, les aides déclenchent des départs supplémentaires et orientent la consommation vers le territoire national.

Ce calcul exploratoire éclaire un angle mort du débat. L'État a délégué aux entreprises l'essentiel de la politique d'accompagnement au départ. Les employeurs, via les comités sociaux et économiques et les chèques-vacances, financent au moins 80% du total des aides allouées, selon l'estimation de l'auteur. Les chèques-vacances génèrent 1,8 milliard d'euros de dépenses, dont une partie significative est financée par les salariés bénéficiaires eux-mêmes, et les commissions perçues sur leur remboursement financent un programme d'action sociale de 40 millions d'euros en faveur des publics précaires, sans coût pour l'État. Les aides directes de l'État, redistribuées pour l'essentiel par les CAF via Vacaf, représentent 186 millions d'euros par an, soit environ 2,70 euros par habitant, dans un pays où le tourisme génère plus de 3 200 euros de recettes par habitant. Rapporté aux 222 milliards d'euros de consommation touristique intérieure, l'effort public direct en faveur de l'accès aux vacances représente moins de 0,1%.

L'aide au départ, dans le pays le plus touristique du monde, relève avant tout des politiques sociales des entreprises, agissant dans un cadre législatif créé par l'État avec les comités d'entreprise puis l'ANCV, et ces politiques procurent à l'État des recettes fiscales estimées à 3 milliards d'euros. Alors que les bénéfices des vacances font l'objet d'un large consensus, renforcement de la cohésion sociale, contribution à l'inclusion, prévention de l'épuisement et amélioration de la santé mentale ⁴⁶, il n'existe pas de politique de redistribution en faveur de l'accès aux vacances pour tous. Ce constat conduit plusieurs acteurs de la filière à proposer des dispositifs nouveaux. Parmi les pistes avancées figure la mise à contribution des principaux bénéficiaires de l'économie touristique, concessionnaires autoroutiers et distributeurs de carburants, qui ne participent à ce jour à aucun mécanisme de solidarité en faveur du

“
*Ce tissu associatif constitue
l'infrastructure humaine
de l'aide au départ, celle
qui transforme une aide
financière en séjour réalisé.*
”

départ, alors que 9,5 millions de Français ne partent pas pour des raisons financières. Ces pistes supposent toutefois que le départ demeure, pour les publics concernés, un objectif recherché. Les mutations du temps libre conduisent à nuancer cette hypothèse.

46. Victor Delage, Margaux Tellier-Poulain et Lou Vincent, *Santé mentale des jeunes de l'Hexagone aux Outre-mer*, Mutualité française-Institut Montaigne-Institut Terram, septembre 2025.

Tableau 3. Les chiffres clés du tourisme d'action sociale

19 millions de Français ne sont pas partis en vacances en 2025, toutes raisons confondues (Observatoire des vacances, ObSoCo)	9,5 millions de Français ne sont pas partis en 2025 pour des raisons financières (Observatoire des vacances, ObSoCo)	4,6 millions de Français majeurs ne sont pas partis depuis plus de cinq ans (Observatoire des vacances, ObSoCo)
222 milliards d'euros de consommation touristique intérieure, dont environ 145 milliards pour les clientèles françaises	37% des Français qui partent en vacances bénéficient d'une aide financière (Crédoc, juin 2026)	186 millions d'euros d'aides au départ des caisses d'allocations familiales (Vacaf, bilan 2024)
1,8 milliard d'euros de volume d'émission de chèques-vacances (ANCV)	11 millions de bénéficiaires annuels des chèques-vacances (ANCV)	40 millions d'euros de programmes d'action sociale de l'ANCV
1 698 établissements du tourisme social et solidaire adhérents de l'Unat (enquête 2025)	14 300 emplois dans la filière tourisme de l'économie sociale et solidaire (Unat, enquête 2025)	1,55 milliard d'euros de chiffre d'affaires de la filière tourisme de l'économie sociale et solidaire (Unat, enquête 2025)
1,3 million d'enfants partis en colonie de vacances en 2024-2025 (Injep)	13 000 classes de découvertes estimées en 2022 (ministère de l'Éducation nationale)	235 000 jeunes bénéficiaires du Pass rail à l'été 2024 (SNCF)

Source : ObSoCo, Atout France, Vacaf, ANCV, Unat, Injep, ministère de l'Éducation nationale, SNCF, Secours populaire.
© Institut Terram

VI. Le temps libre à l'épreuve du numérique, une nouvelle fracture

Le besoin d'évasion n'a jamais été aussi largement partagé. Dans la dernière vague de l'Observatoire France de Sociovision (groupe Ifop) ⁴⁷, les trois quarts des personnes interrogées (75 %) déclarent ressentir souvent « le besoin de s'évader de leur vie quotidienne », un niveau en progression continue (+ 6 points entre 2020 et 2025), et 72 % veulent « prendre la vie de façon plus légère », soit 13 points de plus qu'en 2013. Dans une société du temps libre traversée par les inquiétudes, l'évasion remplit une fonction essentielle et les vacances sont attendues comme une respiration.

Le paradoxe de la période tient à ce que ce besoin s'affirme au moment où sa réalisation s'éloigne pour une partie de la population. Depuis la sortie de la crise sanitaire, la hausse du coût de la vie rogne les marges de manœuvre des ménages, et nombre d'entre eux réduisent leur budget vacances quand ils

n'y renoncent pas. Dans le même temps, la consommation numérique connaît un essor tel que, sur les marchés de l'évasion et du divertissement, les loisirs numériques supplantent les loisirs traditionnels que sont la lecture, la radio, la télévision et la presse, en particulier chez les nouvelles générations. Le tourisme pourrait être atteint à son tour. À défaut de quitter son territoire, on s'évade déjà virtuellement à travers les plateformes de diffusion et les réseaux sociaux, qui captent une part croissante de l'attention et constituent un territoire concurrent du temps traditionnellement dévolu au voyage.

L'analyse des usages du temps libre dans la France de l'après-Covid révèle ainsi l'émergence d'une configuration nouvelle. La fracture économique de l'accès aux vacances, ancienne et documentée, tend à s'accroître, et une fracture sociétale s'y superpose, engendrée par la numérisation des pratiques.

47. Observatoire France de Sociovision.

1. Le voyage, désir intact, moyens contraints

L'aspiration au départ demeure intacte. Les crises récentes, de la pandémie et des canicules à la crise énergétique et à la poussée inflationniste, n'ont pas entamé le désir de partir pour s'évader, se reposer ou se retrouver en famille. Près d'un Français sur deux (46 %) classe le voyage et les vacances parmi ses loisirs préférés, au huitième rang d'une liste de trente-sept activités. Le voyage lointain conserve lui aussi ses adeptes, 43 % des personnes interrogées rêvant de partir à l'autre bout du monde, une proportion qui devient majoritaire chez les plus aisés (56 %), les Franciliens (54 %) et les 15-24 ans (53 %).

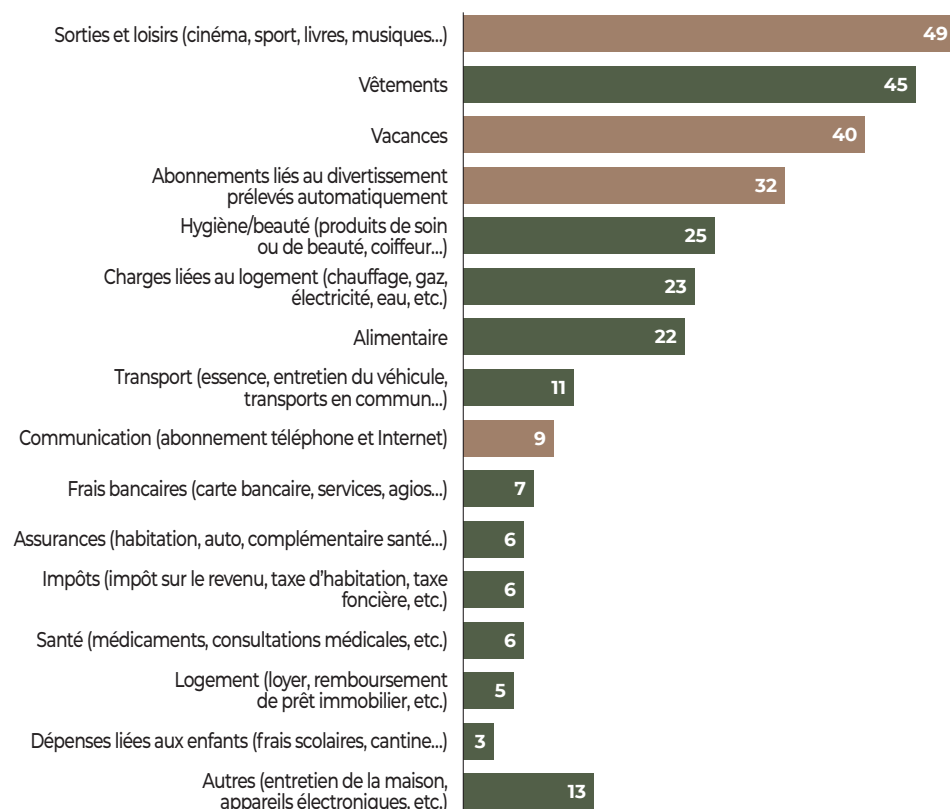
Depuis 2022, ce désir se heurte à un contexte économique dégradé. Les prix à la consommation ont augmenté d'environ 17 % entre 2020 et avril 2026, l'inflation annuelle ayant atteint 5,2 % en 2022, 4,9 %

en 2023 et 2 % en 2024 avant une remontée récente portée par l'énergie (+ 2,2 % sur un an en avril 2026). Les effets sur la vie quotidienne sont profonds. Entre 2019 et 2025, la proportion de personnes déclarant que « leur budget leur permet tout juste de faire face aux dépenses de base » est passée de 49 % à 65 %.

Sous cette pression, les loisirs deviennent la principale variable d'ajustement. Entre 2022 et 2025, 49 % des Français ont réduit leur budget consacré aux loisirs, cinéma, sport, livres ou concerts, les vêtements constituant le deuxième poste sacrifié (45 %), devant les vacances (40 %). Parmi les foyers qui comprennent le plus leur budget vacances figurent les catégories les plus fragiles, au premier rang desquelles les classes moyennes inférieures ainsi que les familles monoparentales et nombreuses. La hiérarchie des renoncements le confirme, les vacances sont la première dépense importante à laquelle on renonce, précisément parce qu'elles ne sont pas vitales.

Graphique 9. Les postes de dépenses réduits en priorité par les Français, 2022-2025 (en %)

Question : « Parmi les postes suivants, lesquels réduisez-vous en priorité pour faire des économies ? »



Source : Observatoire France de Sociovision.

2. Les loisirs numériques à la conquête du temps libre

L'ampleur de la captation numérique du temps libre se mesure désormais avec précision. Selon le *Baromètre du numérique*, les Français consacrent en moyenne 4 heures par jour aux écrans pour leur usage personnel, soit environ un quart de leur temps éveillé, et une personne sur quatre y passe plus de 5 heures ⁴⁸. Chez les 15-24 ans, le temps d'écran quotidien dépasse 5 heures, et la moitié des Français jugent leur propre usage excessif ⁴⁹. Rapporté à l'année, ce volume équivaut à deux mois pleins, sans commune mesure avec le temps consacré au départ en vacances.

Dans l'univers des loisirs, les plateformes de vidéo et de musique progressent sans interruption (voir graphique 10). Les programmes sur plateformes vidéo touchent 68 % des Français, dont 23 % quotidiennement (+ 5 points depuis 2020), et la musique en flux 54 %, dont 23 % chaque jour (+ 9 points depuis 2020). Au sein de la génération Z, ces usages deviennent massifs, 78 % ont le réflexe des plateformes vidéo et 69 % celui des plateformes musicales. Les pratiques traditionnelles que sont la télévision, la radio, la presse quotidienne et les magazines poursuivent leur déclin, surtout chez les plus jeunes, dont les usages passent par la lecture différée et les podcasts. La lecture recule sans disparaître, et les genres plébiscités par les jeunes, romance, bande dessinée, comics et mangas, confirment le besoin d'évasion de cette génération.

Cette recomposition gagne à être resituée dans le cadre de ce que plusieurs auteurs, à la suite de Herbert Simon puis d'Yves Citton, ont appelé l'économie de l'attention ⁵⁰. Dans un régime où l'offre de divertissement est surabondante, la ressource rare devient le temps et l'attention disponibles, et les plateformes déploient des architectures conçues pour capter cette ressource, leur valorisation marchande reposant sur la maximisation du temps passé. Ce cadre éclaire l'ampleur du basculement, quatre heures d'écran quotidiennes représentent un budget-temps supérieur à celui de bien des vacances annuelles, ce qui interroge la frontière même du temps libre. Il en éclaire aussi la nature. Les vacances remplissent une fonction de rupture avec le quotidien et de reconfiguration temporaire du rapport à l'espace, quand le divertissement numérique s'accomplit dans le lieu même du quotidien, dont il organise la saturation plutôt que l'évasion. À la fracture qui sépare ceux qui partent de ceux qui ne partent pas s'en superpose une seconde, entre ceux qui accèdent encore à un temps réellement libéré et ceux dont le temps libre est capté par les architectures de l'attention. La question du droit aux vacances rejoint ainsi, pour partie, celle du droit à la déconnexion et à l'attention protégée, deux revendications qui commencent à se traduire dans le droit du travail sans avoir atteint le champ des politiques du temps libre.

“
*Quatre heures d'écran quotidiennes représentent
un budget-temps supérieur à celui de bien
des vacances annuelles, ce qui interroge la frontière
même du temps libre.*
”

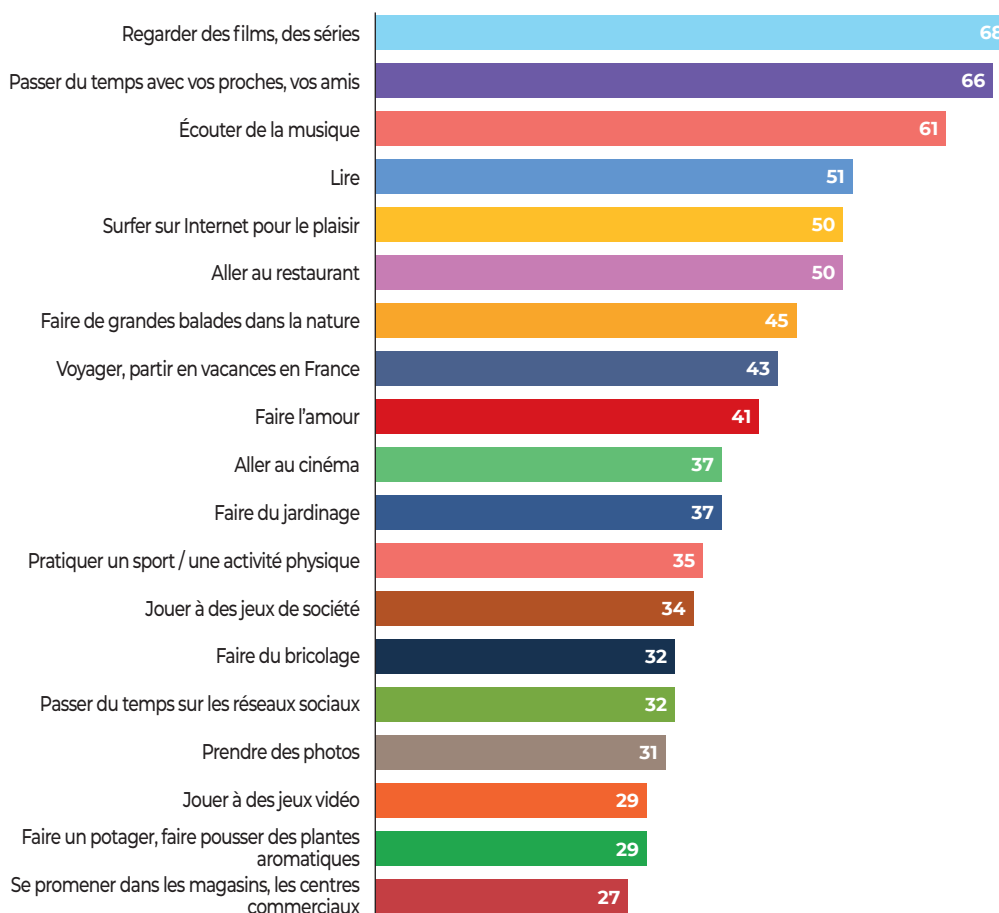
48. Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), *Baromètre du numérique*, mars 2025.

49. Arcom, *Étude de l'impact environnemental des usages audiovisuels en France*, octobre 2024.

50. Voir notamment Yves Citton, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014.

Graphique 10. Les pratiques de loisirs des Français (en %)

Question : « Parmi les activités suivantes, quelles sont celles que vous aimez pratiquer régulièrement ? »



Source : Observatoire France de Sociovision.

Le tableau serait incomplet sans les réseaux sociaux, consultés quotidiennement par 65 % des Français, proportion qui atteint 71 % dans la génération Z et demeure élevée parmi les baby-boomers (56 %). Les formats vidéo courts et verticaux mobilisent l'attention d'un nombre croissant d'utilisateurs de tous âges, et le développement de l'intelligence artificielle générative devrait amplifier ces tendances. Devenus concurrents des médias traditionnels, ces nouveaux médias concurrencent désormais les loisirs traditionnels et, en bout de chaîne, les vacances et le voyage.

Un croisement de courbes se dessine. L'aspiration à l'évasion progresse dans toutes les catégories sociales, tandis que les moyens d'y répondre divergent selon les revenus. La hausse durable des prix contrarie le départ au moment où de nouveaux usages du temps libre s'imposent et concurrencent le tourisme sur le marché de l'évasion. En captant une part croissante du temps disponible, les loisirs numériques deviennent l'alternative de ceux qui n'ont pas les moyens du voyage, et ces évolutions risquent d'opposer une France qui a les moyens de voyager à une France contrainte financièrement, conduite à s'évader dans le virtuel.

Conclusion

Remettre le temps libre à l'agenda des politiques

Quatre constats se dégagent :

- le taux de départ en vacances plafonne autour de 60 % depuis le début des années 1980 et recouvre des inégalités de revenus, de composition familiale, d'âge et de territoire, dans un pays que la comparaison européenne situe en position seulement médiane ;
- l'outil touristique, construit par les grandes politiques d'aménagement du xx^e siècle, s'est réorienté vers les clientèles internationales et la montée en gamme, ce qui rétrécit le parc accessible aux ménages modestes ;
- les dispositifs d'aide au départ, efficaces pour leurs bénéficiaires, fonctionnent sans pilotage d'ensemble, sans consolidation statistique et avec un non-recours maximal parmi les publics qui en auraient le plus besoin ;
- le tourisme social et solidaire voit enfin son patrimoine se réduire faute de soutien à l'investissement, au moment où le changement climatique fragilise ses implantations de moyenne montagne.

Ces constats convergent vers un diagnostic : il n'existe pas, en France, de politique publique constituée de l'accès aux vacances. Un système autofinancé en tient lieu, alimenté par les employeurs, les comités sociaux et économiques, les caisses d'allocations familiales et les bénéficiaires eux-mêmes, et son efficacité propre a durablement dispensé l'État de s'en saisir. La proclamation du droit aux vacances, constante depuis 1936 et réaffirmée par la loi du 29 juillet 1998, n'a jamais été assortie des attributs ordinaires d'une politique publique que sont les objectifs chiffrés, les données consolidées, le budget identifié et l'évaluation régulière.

Cette absence devient coûteuse au moment où quatre dynamiques recomposent les conditions du départ : la montée en gamme de l'offre, la contrainte

durable de pouvoir d'achat, la fragilisation climatique de la moyenne montagne et la captation numérique du temps libre se conjuguent et font peser sur la décennie à venir le risque d'une bascule de la stagnation vers le recul. Les publics exposés sont identifiés. Ménages modestes, familles monoparentales, jeunes adultes et habitants des territoires éloignés de l'offre concentrent l'essentiel du risque.

Quatre orientations se dégagent de l'analyse :

- la première consiste à doter ce champ d'un appareil de connaissance, en consolidant la statistique des aides, en mesurant régulièrement le non-recours, en évaluant les effets du départ sur la santé et la cohésion sociale et en publiant un bilan annuel ;
- la deuxième vise à réduire le non-recours par la simplification des démarches et le rapprochement des guichets, en s'appuyant sur les réseaux de proximité que constituent les caisses d'allocations familiales et les centres communaux d'action sociale ;
- la troisième porte sur l'offre : le maintien d'un parc accessible suppose la reprise d'un soutien à l'investissement du tourisme social et solidaire, intégrée aux stratégies d'adaptation climatique des destinations ;
- la quatrième, la plus structurante, consiste à créer un fonds national de soutien au départ, abondé par une taxe de séjour dédiée, par une contribution des concessionnaires autoroutiers ou par une redistribution de la TVA acquittée par les clientèles étrangères, sur le modèle des dispositifs espagnol et portugais dont le retour sur investissement public est documenté.

Ces orientations n'épuisent pas le débat. L'arbitrage entre leur mise en œuvre et la prolongation des tendances actuelles relève du choix collectif.



Dix propositions pour améliorer l'accès aux vacances des Français

Nous avons demandé à dix personnalités du tourisme leur proposition pour faire augmenter le taux de départ en vacances des Français. Les leviers présentés ci-dessous ont été formulés indépendamment du diagnostic établi dans les chapitres précédents ; chacun, à partir de l'expérience de terrain de son auteur, illustre une voie concrète pour élargir l'accès effectif aux vacances.

- **Christian Mantéi, président d'Atout France.** Faire du tourisme une grande cause nationale et du départ en vacances pour tous la priorité de cette cause.
- **Martine Pinville, présidente de VVF et de l'UCPA.** Instituer un dispositif national de chèques-vacances universel sous condition de ressources, indexé sur le quotient familial, piloté par l'ANCV et accessible à l'ensemble des actifs et des inactifs, les comités sociaux et économiques conservant la possibilité d'abonder en complément.
- **Michelle Demessine, présidente de l'Unat.** Repolitiser le sujet du temps libre et lui redonner sa place dans le contrat social : « Il est un des fondements des sociétés démocratiques industrielles, il ne peut donc pas être uniquement saisi par le marché. Les 90 ans des congés payés sont l'occasion de rappeler que les progrès sociaux de 1936 participent en premier lieu d'une politisation radicale du temps libre. C'est cette capacité qu'il nous faut retrouver. »
- **Karine Dellièvre, directrice générale de la CCAS des IEG.** Créer le « comité social et économique de ceux qui n'en ont pas », en comblant par la solidarité nationale, au travers de ressources fiscales dédiées, l'angle mort des salariés sans CSE, afin de faire partir ceux qui restent aujourd'hui au bord du chemin.
- **Patrick Drouet, vice-président de l'OVLEJ.** Rétablir le dispositif « Colos apprenantes », sacrifié aux économies budgétaires de 2026, et l'inscrire dans un cadre pluriannuel, au regard de son rapport coût/impact social.
- **Philippe Bossanne, président de Huttopia.** Accélérer les départs en vacances des futurs adultes en allégeant les normes des classes vertes et de neige, en formant les enseignants et en leur faisant confiance, l'apprentissage des vacances passant d'abord par l'école.
- **Patrick Kanner, président de Vacances ouvertes.** Faire du droit aux vacances une compétence territoriale reconnue dans le code du tourisme (article L.111-1), en instituant une contribution solidaire adossée à la taxe de séjour, portée par les départements ou les régions, et en s'appuyant sur les offices de tourisme pour mieux informer les publics cibles.
- **Agnès Bathiany, directrice générale de la Fédération générale des PEP.** Refaire des séjours collectifs de mineurs et des classes de découvertes un droit effectif pour chaque enfant scolarisé, grâce à un fonds national dédié mobilisable par les écoles et les collectivités, afin qu'aucun enfant ne soit privé d'une première expérience de départ collectif avant l'entrée au collège.
- **Vincent Garel, président du CRTL Occitanie.** Proposer un Pass rail pour tous les jeunes de 18 à 25 ans et généraliser dans toutes les régions le billet de TER à 1 euro le week-end, deux dispositifs simples et lisibles pour lever la contrainte de mobilité, premier obstacle au départ des publics jeunes et modestes.
- **Lionel Flasseur, fondateur du Fonds Essentiem.** Mobiliser les fonds de dotation pour aller chercher des ressources auprès des entreprises et déployer des dispositifs innovants tels que « Jour pour jour », en complément des politiques publiques d'accès aux vacances pour tous.

Bibliographie

- ARCOM, *Étude de l'impact environnemental des usages audiovisuels en France*, octobre 2024.
- ATOOUT FRANCE, « Bilan de l'année touristique 2025 », communiqué de presse n° 403, 19 février 2026.
- BERHUET (Solen)-CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC), « Vacances. Les aides profitent aux ménages modestes mais ne lèvent pas tous les freins », *Consommation et modes de vie*, n° 357, juin 2026.
- BIDAULT (Claire), « La part du tourisme dans le PIB en 2023 », *Insee Focus*, n° 369, 3 décembre 2025.
- BOUILLON (Christophe), « 17 mesures pour faire de la France une destination attractive pour les touristes seniors », rapport au Premier ministre, 5 décembre 2016.
- BOURDIEU (Pierre), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- BRISTIELLE (Antoine) et COTTEREAU (Cécile), « Les inégalités face au départ en vacances », enquête menée par l'Unat, Alliance France Tourisme et la Fondation Jean-Jaurès, Paris, Fondation Jean-Jaurès, 12 juillet 2023.
- CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC), *Baromètre du numérique*, mars 2025.
- CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC)-AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES (ANCV), « Les freins au départ en vacances », juin 2026.
- CITTON (Yves), *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014.
- CONSEIL INTERMINISTERIEL DU TOURISME, « Le tourisme, un levier pour l'économie française », 2025.
- COUR DES COMPTES, « Les stations de montagne face au changement climatique », rapport public thématique, février 2024.
- DAUPHIN (Laurence), LE GARREC (Marie-Anne) et TARDIEU (Frédéric), « Les vacances des Français depuis 40 ans », Insee, 1^{er} avril 2009.
- DELAGE (Victor), TELLIER-POULAIN (Margaux) et VINCENT (Lou), *Santé mentale des jeunes de l'Hexagone aux Outre-mer. Cartographie des inégalités*, Mutualité française-Institut Montaigne-Institut Terram, septembre 2025.
- DELEGATION MINISTERIELLE A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, « Monoparentalité et pauvreté. Regards croisés et pratiques inspirantes », juillet 2025.
- ESPING-ANDERSEN (Gøsta), *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, trad. révisée, Paris, PUF, 2007.
- FOURQUET (Jérôme), MANTERNACH (Sylvain) et TEGNY (Chloé), *Tourisme 2.0 : anatomie de la France Airbnb*, Institut Terram, octobre 2025.
- FRANÇOIS (Hugues), SAMACOÏTS (Raphaëlle), CARMAGNOLA (Carlo), SOUBEYROUX (Jean-Michel), LAFAYSSSE (Matthieu) et MORIN (Samuel), « Enneigement des massifs montagneux et stations de sports d'hiver dans une France à + 2,7 et + 4 °C », *La Météorologie*, n° 129, mai 2025, p. 46-55.

HANNAFI (Cyrine), LE GALL (Rémi), OMALEK (Laure) et MARC (Céline), « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », *Les Dossiers de la Drees*, n° 92, février 2022.

INSEE, « Privation matérielle et sociale en 2025 », *Insee Focus*, n° 380, avril 2026.

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (INJEP), « Les accueils collectifs de mineurs en 2024-2025 », *Fiches repères*, n° 2026/01, 19 février 2026.

—, « Partir en colonie à 11 ans : influence du milieu social, des habitudes familiales et du souhait de l'enfant », *Analyses & synthèses*, n° 93, 7 mai 2026.

LEMARCHAND (Pierre), « Journée des oubliés des vacances : une fête inoubliable », secourspopulaire.fr, 22 août 2025.

MARSEILLE HOSPITALITES, « Carnet des hospitalités marseillaises », marseille-hospitalites.fr, 2026.

METEO FRANCE, « Changement climatique : quel impact sur l'enneigement ? », meteofrance.com, 21 avril 2026.

OBSERVATOIRE SOCIETE ET CONSOMMATION (OBSOCO), « Observatoire Huttoxia des vacances », édition 2026.

REAU (Bertrand), *Les Français et les vacances*, Paris, CNRS Éditions, 2011.

ROSA (Hartmut), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.

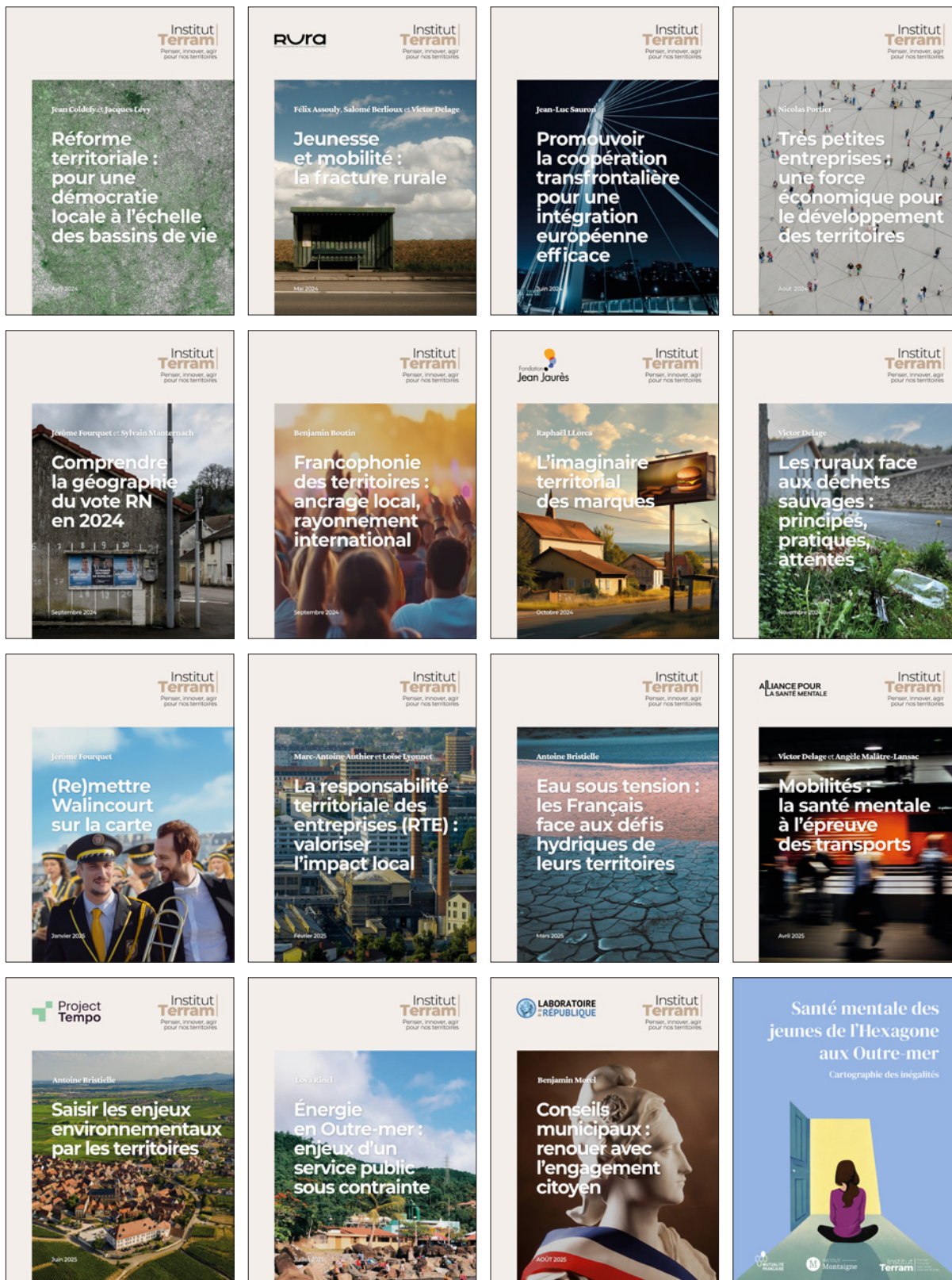
—, *Résonance. Une sociologie de la relation au monde*, Paris, La Découverte, 2018.

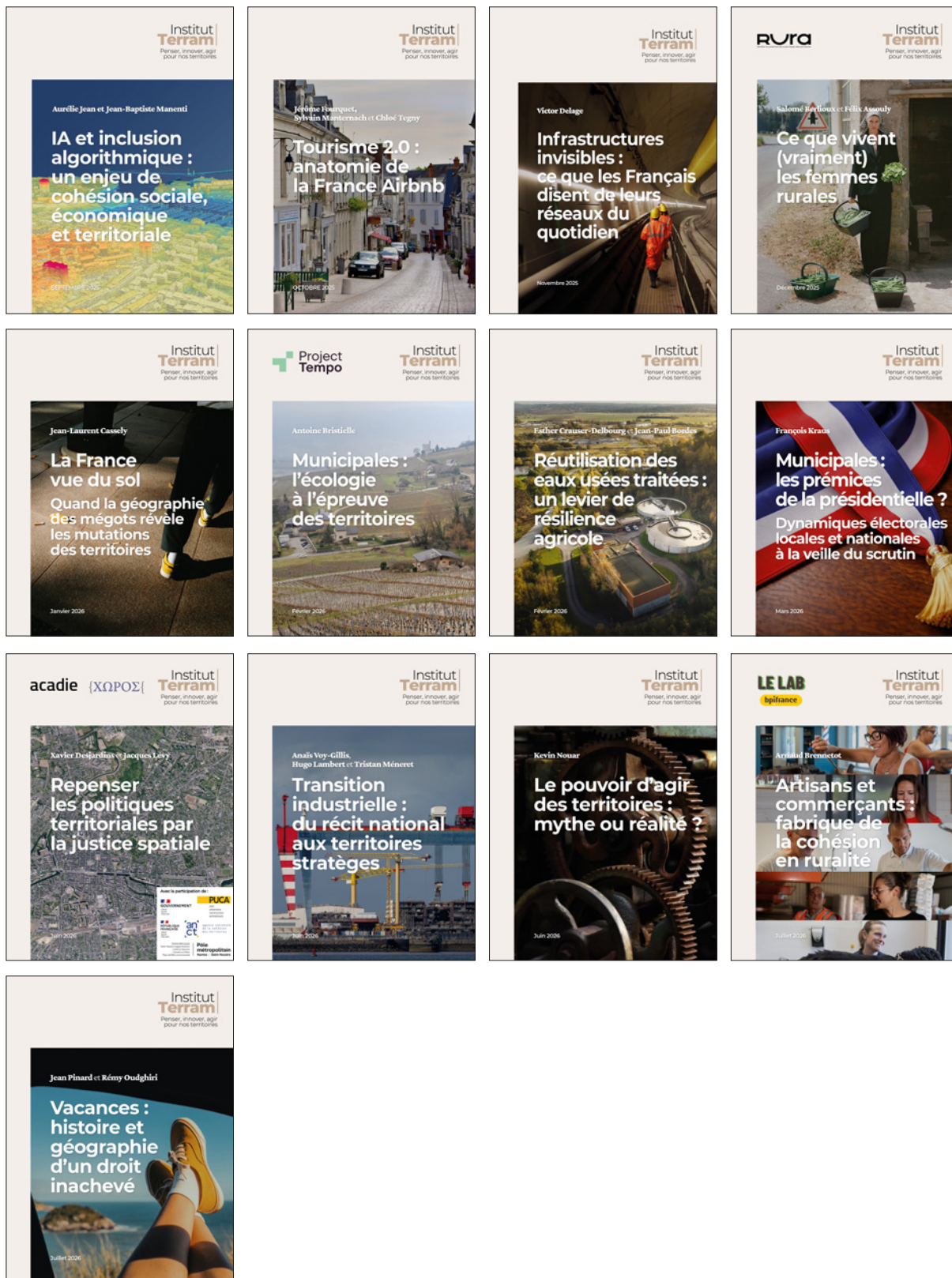
SEN (Amartya), *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 2000.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPEES ET DE LEURS AMIS (UNAPEI), « Enquêtes nationales Unapei. Vacances adaptées organisées », juillet 2025.

VIARD (Jean), *Le Sacre du temps libre. La société des 35 heures*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2002.

Nos parutions 2024-2026





Soutenir l'Institut Terram

Fondé en 2024, l'Institut Terram est une association de loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif. L'appui des entreprises et des particuliers joue un rôle essentiel dans le développement de ses activités.

Les contributions permettent de mener à bien la réalisation et la diffusion de recherches visant à comprendre les transformations et les dynamiques territoriales à l'œuvre. Les adhérents peuvent être associés à cette réflexion. Le soutien des donateurs permet également de rendre accessible gratuitement l'intégralité des travaux de l'institut : monographies, études de cas, cartographies, enquêtes d'opinion, podcasts. Les événements organisés partout en France sont ouverts au public. Enfin, la diversité des sources de financement garantit la liberté d'action de l'institut, exempte de toute forme de dépendance ou d'influence extérieure.

Comment nous soutenir ?

Devenir adhérent

Pour les entreprises, il est possible d'adhérer à l'Institut Terram en s'acquittant d'une cotisation annuelle. Les entreprises adhérentes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés (ou le cas échéant sur l'impôt sur le revenu) au titre de leur cotisation, à hauteur de 60 %, dans la limite de 20 000 euros, ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe si ce dernier montant est plus élevé – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 238 *bis* du Code général des impôts).

Faire un don

Pour les particuliers

Les dons des particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 200 du Code général des impôts).

Exemple : un don de 100 euros coûte 34 euros après réduction d'impôt.

Pour les entreprises

Les dons des personnes morales de droit privé assujetties à l'impôt sur les sociétés (ou à l'impôt sur le revenu) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % prise dans la limite de 20 000 euros ou 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe si ce dernier montant est plus élevé – au-delà de ce plafond, l'excédent est reporté sur les cinq exercices suivants et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions (article 238 *bis* du Code général des impôts).

Pour toute question relative aux modalités d'adhésion
ou aux dons, contactez-nous directement :

contact@institut-terram.org

Jean Pinard et Rémy Oudghiri

Vacances : histoire et géographie d'un droit inachevé

La France, première destination touristique mondiale, accueille 102 millions de visiteurs internationaux et tire du tourisme 3,8 % de son PIB. L'autre versant du bilan est rarement rappelé : le taux de départ plafonne autour de 60 % depuis le début des années 1980, et entre un quart et deux cinquièmes de la population ne part pas chaque année. L'étude examine ce décalage en croisant histoire, géographie et analyse institutionnelle.

L'histoire éclaire la bascule. Conquête sociale de 1936, prolongée par les politiques d'équipement du territoire, l'accès aux vacances quitte l'agenda public dans les années 1980, quand le tourisme devient une industrie stratégique tournée vers les clientèles internationales. La géographie en fixe les conditions concrètes : 1 % des communes concentre la moitié des hébergements marchands, près des deux tiers de la capacité d'accueil relèvent des résidences secondaires, parc fermé qui suppose un patrimoine ou un réseau, et la montée en gamme rétrécit le parc accessible aux ménages modestes.

Les aides au départ fonctionnent sans pilotage ni consolidation statistique, avec un non-recours maximal chez ceux qui en auraient le plus besoin. S'y ajoutent le changement climatique, qui fragilise la moyenne montagne du tourisme social, et la captation numérique du temps libre, évasion de substitution des ménages contraints.

L'étude plaide pour remettre le temps libre à l'agenda des politiques publiques autour de quatre orientations : doter le champ d'un appareil de connaissance, réduire le non-recours par la simplification et le rapprochement des guichets, reprendre le soutien à l'investissement du tourisme social et solidaire, créer un fonds national de soutien au départ sur le modèle espagnol et portugais. Dix personnalités du tourisme complètent l'analyse par autant de propositions concrètes, nées de l'expérience de terrain, pour élargir l'accès effectif aux vacances.

institut-terram.org

